

Vétraz  
Monthoux



HIVER 2024-2025  
PROCHE DE VOUS  
N°16

Vétraz Monthoux Proche de vous



**7**  
SALON BIEN-ÊTRE  
OCTOBRE ROSE



**17**  
L'AUTOMNE AU  
SECTEUR JEUNES



**14**  
CHANTIER DE LA  
FUTURE ÉCOLE

## SOMMAIRE

SécuRéso & Vizzia	<b>4</b>
VÉTRAnZition	<b>5</b>
Vie locale	<b>6</b>
Enfance et jeunesse	<b>15</b>
Travaux	<b>18</b>
Vie sociale	<b>22</b>
Vie associative	<b>26</b>
Urbanisme	<b>34</b>
Etat-Civil	<b>36</b>
Rencontres	<b>38</b>
Annemasse Agglo	<b>40</b>
L'écho du conseil	<b>42</b>
Histoire	<b>46</b>
Agenda	<b>51</b>

### RÉDACTION DU MAGAZINE MUNICIPAL

#### DIRECTEUR DE LA PUBLICATION:

M. Patrick ANTOINE, Maire

#### RESPONSABLE DE LA COMMISSION COMMUNICATION:

M. Guy LAMBELET, Maire-Adjoint

#### RESPONSABLE SERVICE COMMUNICATION:

Mme Malika PELLEVAL

#### CONCEPTION GRAPHIQUE ET IMPRESSION

#### MISE EN PAGE INTÉRIEURE ET COUVERTURE:

Mairie de Vétraz-Monthoux, Service communication, Noémie THOMASSET

#### IMPRESSION :

Imprimerie GONNET

#### CRÉDITS PHOTOS:

©Mairie de Vétraz-Monthoux, ©Freepik, ©Adobe Stock,  
©Annemasse Agglo, ©les associations vétraziennes, ©M. Fries

TIRAGE: 5800 exemplaires | DÉPÔT LÉGAL: 1<sup>er</sup> semestre 2025

Merci aux élus, aux services municipaux et à toutes les personnes qui ont contribué à la rédaction des articles de ce magazine ainsi qu'aux annonceurs qui nous soutiennent par la commande d'encarts publicitaires.





## CHÈRES VÉTRAZIENNES, CHERS VÉTRAZIENS,

L'ambiance de Noël est encore fraîche avec ses animations festives, le Chœur des Pays du Mont-Blanc a fait vibrer notre église, notre traditionnel marché de Noël a réchauffé les cœurs des vétraziens et maintenant, une nouvelle année débute.

### VOUS AVEZ LA PAROLE

2025 sera une année participative. Il me semblait important, dans la suite de la révision de notre Plan Local d'Urbanisme (PLU), de continuer notre échange avec les habitants. Ce sera le rôle des 4 ateliers **VE-TRAnZition** des 6 prochains mois dont vous trouverez plus loin le programme détaillé. Imaginons ensemble la transition de notre commune dans les 10, 20 prochaines années. A vous de choisir dans les 12 thèmes proposés ceux qui vous interpellent le plus. Venez-vous exprimer et porter vos idées.

### LES VÉTRAZIENS D'ABORD !

Le programme de la création des 1000 m<sup>2</sup> de commerces en centre-bourg avance à grand pas. La commercialisation des appartements au-dessus a débuté. Déjà quelques vétraziens ont pu se positionner sur la réservation d'appartements en Bail Réel Solidaire (BRS), qui sont réservés à des habitants, des familles qui ont des revenus modérés, essentiellement payés en euros. Vous pouvez ainsi acheter votre résidence principale à un prix très attractif et capitaliser pour votre parcours résidentiel. **12 appartements, sur les 42 prévus, sont réservés au BRS**, la commune investit pour vous en assurant l'équilibre financier de l'opération, il me semblait donc tout à fait normal qu'elle réserve en priorité ces logements à ses habitants. Vous êtes intéressés ? Vous êtes peut-être éligibles au BRS, ce magazine en parle, renseignez-vous au plus vite car les réservations vont bon train !

### PRÉVENTION ET SÉCURITÉ

Il y a déjà quelques mois, j'organisais avec la population une réunion publique sur notre stratégie de prévention et de sécurisation. Depuis le début de notre mandat, **32 caméras d'ambiance et de voie publique sont déjà en service** et nous allons continuer

cette année leur déploiement, à commencer par les environs du futur collège, qui arrivera début septembre.

Si vous ne les avez pas remarqués, eux ils vous ont forcément vus ! Eux, ce sont les 3 nouveaux radars pédagogiques dernière génération installés depuis 4 mois sur les axes routiers à proximité de nos 3 groupes scolaires. Dissuasifs et pédagogiques, ces radars prennent dans les deux sens et donnent de précieuses informations sur le nombre de véhicules qui passent et leur vitesse, tous les jours, 24/24. Ils permettent à notre police municipale d'organiser efficacement, chaque semaine, ses contrôles de vitesse pour sécuriser nos habitants, nos enfants.

Cette année un 4ème radar circulera dans les rues de la commune pour diagnostiquer et contrôler les zones à risques. Une note positive : en moyenne sur les 3 axes contrôlés, 95% des conducteurs roulent en dessous de 50 kms/h. Certains la dépassent encore trop largement et nous leur faisons la chasse.

*Petit rappel utile : le montant des amendes de la police municipale ne vient pas dans les caisses de la commune mais dans celles de l'ETAT, ce n'est donc pas une stratégie financière qui nous anime mais bien la sécurisation qui se veut avant tout pédagogique.*

### UN SYSTÈME INNOVANT CONTRE LES DÉCHETS SAUVAGES

La caméra VIZZIA sera un précieux allié de notre service propreté urbaine sur les Points d'Apport Volontaire (PAV), source de nombreuses incivilités et d'une surcharge de travail pour nos agents. Un logiciel détectera désormais les infractions au règlement sur le tri des déchets. Soyez rassurés, si vous utilisez normalement les PAV, vous ne serez jamais filmés, en revanche, au-delà du Rappel A l'Ordre (RAO), les auteurs de déchets sauvages pourront désormais être sévèrement réprimés !

### SÉCURÉSO, LA VIGILANCE CITOYENNE AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ

Si la Police Municipale, dont nous avons renforcé les effectifs, assure la tranquillité et la sécurité publique de la commune, par sa présence sur le terrain (OTV pour lutter contre les cambriolages, contrôles de vitesse, patrouilles en VTT, à pied, cynophile, sécurisation des événements, appui aux forces de l'ordre...), les habitants peuvent aussi contribuer à leur propre sécurité (alarme, vidéo, réseaux de voisins vigilants...). Ensemble, nous pouvons encore faire mieux. Vous habitez un collectif, une copropriété, un lotissement, vous pouvez partici-

per à la veille citoyenne que nous organisons avec **SécuRéso**, un partage d'informations permettant une vigilance démultipliée de citoyens référents dans toute la commune. La police Municipale coordonnera ce dispositif innovant dans un cadre opérationnel et déontologique. J'ai déjà présenté ce dispositif aux assemblées générales de certaines copropriétés afin qu'elles puissent rapidement désigner leur référent SécuRéso. Vous êtes intéressés ? Rencontrons-nous.

### PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL ET ENVIRONNEMENTAL

Un très beau projet, destiné à assurer la promotion de notre patrimoine historique, architectural, environnemental, est actuellement en route. Il nous permettra, je l'espère, d'entamer d'ici la fin du mandat une politique culturelle ambitieuse et d'offrir un écrin d'exception à l'expression artistique. Lors du dernier Conseil Municipal de décembre, j'ai obtenu le soutien à l'unanimité de mes collègues pour entamer des négociations en vue de l'achat du château de Vétraz-Monthoux. Nous aurons probablement l'occasion d'en reparler prochainement.

Nous avons le privilège de vivre dans un cadre de vie de qualité, une commune moderne, bien équipée, inscrite dans la transition écologique et solidaire, qui respecte chacun et sauvegarde son patrimoine. En septembre notre centre-bourg sera reconfiguré pour profiter d'un transport public moderne et d'un nouveau groupe scolaire flamboyant neuf. C'est dans cette belle commune innovante et dynamique, qui construit son avenir, que j'aurai encore plaisir à vous accueillir, le 16 janvier prochain, pour ma traditionnelle cérémonie des vœux.

Je vous souhaite, au nom de tout mon Conseil Municipal, engagé à vos côtés, une très belle et chaleureuse année 2025, pleine de santé et de réussite !

**« Le meilleur moyen de prévoir le futur, c'est de le créer »**

*Peter Drucker*

**Patrick ANTOINE**

Maire de VETRAZ-MONTHOUX

Vice-Président d'Annemasse Agglomération

Président des Monts du Genevois

## SECURESO UN DISPOSITIF PARTICIPATIF POUR LA SÉCURITÉ DE TOUS

Le Maire Patrick ANTOINE a expliqué en réunion publique le 12 novembre dernier sa volonté de mettre en œuvre un dispositif permettant d'améliorer la sécurité des biens et des personnes dans la commune grâce à l'implication de citoyens-référents. Il s'agit du dispositif **SecuReso**.

### SecuReso, qu'est-ce ?

C'est l'organisation du partage d'informations à l'échelle de notre commune, entre les citoyens-référents et les forces de l'ordre, dans le but de contribuer à une meilleure sécurité des biens et des personnes.

### Comment pouvez-vous participer ?

Chaque copropriété, syndic, bailleur ou autre collectif d'habitants est invité à informer la mairie de la désignation d'un citoyen-référent à son échelle en utilisant l'adresse police.municipale@vetrazmonthoux.fr

### Le rôle du citoyen-référent ?

Le citoyen-référent sera invité à être vigilant à tout événement suspect et à faire remonter les informations utiles aux forces de l'ordre, sans jamais intervenir lui-même ; il aura également un rôle de relai pour son voisinage sur des questions liées à la sécurité et sera désigné pour collecter les informations utiles à l'échelle de son collectif.

Une réunion d'information sera organisée prochainement avec les citoyens-référents désignés pour définir les modalités précises du fonctionnement de SecuReso (rôle et attente de chacun...).

### SecuReso vous intéresse ?

Manifestez-vous sur [police.municipale@vetrazmonthoux.fr](mailto:police.municipale@vetrazmonthoux.fr) en indiquant quel collectif vous représentez.



## UN SYSTÈME DE VIDÉOPROTECTION POUR LES DÉPÔTS SAUVAGE

Du jet de bouteilles en plastique au dépôt sauvage d'encombrants par des entreprises, ce sont plus de 1 million de tonnes de déchets qui sont abandonnés chaque année en France. Afin de lutter contre ce phénomène, la société Vizzia a créé une caméra « intelligente », autonome en énergie afin de mieux constater les infractions. Développé en collaboration avec le CNRS, l'algorithme breveté par Computer Vision, détecte tous les dépôts abandonnés, sans erreur.

Les autres activités, simples passants, véhicules stationnaires, animaux, phénomènes météorologiques, ne sont pas relevées. Lors d'un dépôt constaté par la caméra, de jour comme de nuit, nous recevons de courtes vidéos des séquences exploitables, qui seront visionnées par des agents assermentés. Le pollueur piéton est souvent un habitant ou un commerçant voisin qui pourra, avec les images, être identifié par un agent, et le pollueur en véhicule sera, lui, identifié par sa plaque d'immatriculation.

La commune disposera prochainement de 3 caméras Vizzia, elles seront mobiles et installées à tour de rôle pour visionner 9 Points d'Apport Volontaire (PAV) de la commune identifiés comme les plus sujets aux incivilités.

Le contrevenant identifié sera verbalisé à hauteur de 135 € voire plus selon les circonstances.





## ATELIERS « VÉTRANZITION » POUR UNE CONCERTATION CITOYENNE

Votre commune organise 4 matinées de concertation citoyenne afin de donner la parole à chacun et de réfléchir ensemble à ce que pourrait être Vétraz-Monthoux demain.

Cette concertation citoyenne sous forme d'ateliers a pour objectif de vous associer à la réflexion sur le devenir de notre commune, en vous permettant de donner un avis et de formuler des propositions sur des politiques publiques qui vous concernent.

Chacun est concerné par les politiques publiques, qu'elles portent sur la jeunesse, l'éducation, la santé, la mobilité, la culture, le sport, la sécurité... ou tout autre sujet ayant un impact dans sa vie quotidienne. Sans être spécialiste des questions sou-mises au débat, chacun doit pouvoir expliquer ce qui lui semble nécessaire ou souhaitable, débattre et réfléchir avec d'autres citoyens.

La concertation citoyenne permet ainsi de :

- ▶ Mieux adapter les objectifs et la mise en œuvre des politiques publiques aux besoins des citoyens et à l'intérêt général,
- ▶ Identifier les dysfonctionnements et les points d'amélioration des politiques publiques grâce à ceux qui en sont les bénéficiaires,
- ▶ Mettre les citoyens en situation d'exprimer ce qui est collectivement souhaitable.

Vous avez des idées, vous souhaitez débattre sur des sujets d'intérêt général et apporter votre contribution à la définition des politiques publiques locales de demain... alors ces matinées de concertation citoyenne sont faites pour vous, retenez ces dates :

**Samedis 15 février, 15 mars, 12 avril et 17 mai 2025,  
de 9h à 13h,  
participez aux ateliers « VétranZition »  
et donnez-vous la parole !**



Patrick ANTOINE  
Maire de Vétraz-Monthoux

Merci de vous inscrire sur [vetranzition@vetrazmonthoux.fr](mailto:vetranzition@vetrazmonthoux.fr)  
et de préciser quelle(s) matinée(s)  
et quelle(s) thématique(s) vous intéresse.

**Samedi 15 février :**  
Sport / Culture / Jeunesse

**Samedi 15 mars :**  
Handicap / Séniors /  
Petite-enfance

**Samedi 12 avril :**  
Santé / Environnement /  
Sécurité

**Samedi 17 mai :**  
Logement / Commerce /  
Mobilité



## LE RENDEZ-VOUS DE LA RENTRÉE LE FORUM DES ASSOCIATIONS

Près de 20 associations étaient présentes tout au long de la matinée dans la maison des associations

Avec plus de 40 associations, à Vétraz-Monthoux, le tissu associatif est très important et reflète le dynamisme de la ville ! Sport, culture, loisirs, jeunesse, solidarité, environnement... il y en a pour tous les goûts et toutes les envies.

Le forum des associations permet de découvrir la richesse des initiatives vétraziennes et d'y participer en s'inscrivant aux nombreuses activités proposées ou en donnant de son temps, pour aider les associations, portées par des bénévoles toujours plus actifs et inventifs.

Rejoindre une association, c'est s'initier à une nouvelle activité de son choix, c'est s'engager dans un projet associatif, sportif ou culturel et c'est parfois se lancer un nouveau défi riche de sens et d'épanouissement.



Christine MOUCHET  
Conseillère déléguée en charge  
de l'événementiel



# JOURNÉE DU PATRIMOINE

## PATRIMOINE VÉTRAZIEN À L'HONNEUR !



La 41e édition des Journées européennes du patrimoine s'est tenue dimanche 22 septembre 2024 : une occasion de flâner dans la commune, de découvrir ou redécouvrir le patrimoine local et d'aller à la rencontre des savoir-faire régionaux.

Cette année, dans le cadre de la thématique nationale «**Patrimoine des itinéraires, des réseaux et des connexions**», nous avons mis à disposition des visiteurs les vélos électriques de la commune. L'occasion de circuler différemment et de s'essayer à ce nouveau mode de circulation. Pour ceux qui préféraient garder les pieds sur terre, une balade contée était organisée dans le parc du Haut Monthoux.

Quatre prestations musicales sont venues compléter ces activités. Christian Pittet et son répertoire de chansons françaises et le duo Elisabeth Ossola au violon et David Virefleau à la guitare.

Nous remercions les partenaires fidèles de cette journée, qui chaque année partagent leur savoir-faire : La ferme du P'tit Gaud, la Ferme de Corly et la Chocolline, ainsi que les Amis du four à pain et l'association le Tour des Mémères.



## VIE LOCALE

# IMMERSION CHEZ LES CHEPANG DU NÉPAL

Grâce à Laurence Mattet (en photo ci-contre), Vétrazienne et directrice de la Fondation culturelle Barbier Mueller, la commune de Vétraz-Monthoux a accueilli du 7 octobre au 28 décembre l'exposition «Les Chepang du Népal».

L'anthropologue Adrien Viel était présent lors du vernissage le lundi 7 octobre. Il a consacré 15 ans à l'étude du peuple Chepang et a réalisé les photos composant l'exposition. Il a effectué des séjours prolongés dans leurs villages et nous renseigne sur leur vie collective, leurs pratiques chamaniques, leurs rituels ancestraux et leurs traditions orales transmises de génération en génération.



Vernissage en présence d'Adrien Viel



Visite des élèves de l'école Française Dolto

La communauté Chepang est un peuple menacé de disparition. Actuellement, ils sont 70 000 personnes, principalement réparties dans les districts de Chitwan, Dhading et Makwanpur au Népal.

Malheureusement, cette population figure parmi les plus désavantagées du pays, avec un accès limité aux infrastructures de base, notamment à l'éducation et aux soins de santé.



Les 7 et 8 octobre, des élèves de l'école François Dolto, sont venus à la rencontre d'Adrien, qui leur a expliqué les coutumes de ce peuple. Les enfants ont été très intrigués et émerveillés de découvrir ce mode de vie à l'opposé de notre vie occidentale.

Mardi 5 novembre, nous avons eu l'honneur de recevoir Messieurs Biswash et Dil Bahadur du peuple Chepang, de passage en France.

Ils ont été honorés, au travers de cette exposition, de l'intérêt porté par la commune à leur culture.

*Merci à Madame Laurence Mattet.*



Messieurs Biswash et Dil Bahadur en visite chez nous





Remise des dons récoltés durant la journée aux associations HOPE (ci-dessus) et LES FÉES ROSES du CHAL (ci-dessous)



## UN TROISIÈME « SALON ROSE » DÉDIÉ AU BIEN-ÊTRE, À LA FÉMINITÉ ET À LA SANTÉ

À l'occasion de l'opération Octobre Rose, la commune a réitéré son soutien à cet évènement. Le samedi 12 octobre à la Maison des associations a eu lieu le 3<sup>ème</sup> Salon Rose santé et bien-être.

Dès 9h30, en ouverture de cette journée, une marche solidaire a rassemblé environ 70 personnes guidées par Evelyne et Serge Vuachet qui, quelques jours auparavant, avaient pris soin de reconnaître le parcours.

Cette joyeuse troupe s'est élancée à l'assaut de la colline pour une balade de 5 km. Un grand merci à nos deux accompagnateurs bénévoles.

Au sein de la Maison des associations ont pris place une vingtaine de stands agréablement présentés, proposant diverses activités : Feng-shui, couture à base de tissus upcyclés, délices sucrés, tatouages, cosmétiques, beauté, bijoux, parfums, reiki, hypnose, sophrologie, massages et soins énergétiques, photographie thérapeutique, vente de produits cosmétiques, naturels et de savons artisanaux, tatouage réparateur, kinésiologie ... En somme, tout ce qu'il faut pour repartir détendu !

Pour se restaurer sur place, le foodtruck Audrey's Paradise a régalé tous les visiteurs.

Rendez-vous l'année prochaine pour une autre édition.

## VIE LOCALE



## UNE SEMAINE D'AVENTURES !



Du 21 au 25 octobre, s'est tenue la 14<sup>ème</sup> édition du festival du film de montagne « Rêve de montagnes » à la Maison Communale Albert Roguet.

Chaque soir ont été diffusées une ou deux projections, en présence des réalisateurs et/ou des protagonistes.

- **Lundi** soir en ouverture, un film « A l'aventure sur la Grande Île de la Terre de Feu » d'Émilie Oustric, suivi d'un second film « Derrière l'Exit », signé Adelin Bernard : une plongée dans l'univers du base-jump.
- **Mardi**, le film « Douze Cîmes » signé Eric Lascar est proposé au public.
- **Mercredi**, est diffusé le film intitulé « Mush ! Au royaume des géants de glace » présenté par Lucas Lepage, musher en Norvège.
- **Jeudi**, en préambule de la soirée, Eliott Pezet, jeune skieur Vétrazien, est venu nous raconter son parcours et sa pratique du ski hors-piste.

Ensuite, le champion du monde de voltige en parapente, François Ragolski, a présenté et commenté ses aventures avec « Crossing dreams ».

- **Vendredi**, nous avons clôturé cette belle semaine d'aventures avec 2 autres projections : Yoann Ronat nous a fait vivre sa traversée en solitaire des Alpes, de Vienne à Monaco.

Puis avec Alexandre Venard et son film « Résilience », nous avons découvert les richesses du territoire des Hautes-Alpes.

Rendez-vous en 2025 pour de nouvelles aventures !

# 30 ANS POUR LES TROPHÉES ÉCUREUILS

Vendredi 25 octobre, pour la 3<sup>ème</sup> année, notre commune a accueilli la 30<sup>ème</sup> cérémonie de remise des trophées Écureuils en présence de nombreuses personnalités :

Blandine Masson, directrice du réseau Bresse-Deux-Savoie de la Caisse d'Épargne accompagnée de plusieurs responsables des services, Marie-Claire Teppe-Roguet, conseillère départementale, Fabien Basset, chef du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, Thierry Coulon, président du Comité départemental olympique et sportif 74, Patrick Antoine, Maire de Vétraz-Monthoux.

Ces trophées créés en 1994 par la Caisse d'Épargne récompensent des jeunes sportifs âgés de 15 à 21 ans, du département de Haute-Savoie.

L'objectif est d'encourager la pratique sportive en générale et de récompenser les sportifs impliqués dans leur discipline.



## La marraine de la promotion 2024

La marraine de cette promotion 2024 est Amélie Cordeau, elle a représenté la France aux JO de Paris en tir à l'arc. Elle se prépare pour les prochains J.O. de Los Angeles en 2028.

## 5 athlètes récompensés

Tous les ans, 5 athlètes sont récompensés. Cette année, en présence des personnalités citées ci-dessus, les trophées ont été remis à :

- ▶ **Augustine Carliez en télémark** du club Annecy-Semnoz, championne du monde junior, six podiums de coupe du monde, championne du monde par équipes, membre de l'équipe de France de télémark et étudiante en dentaire.
- ▶ **Louise Roguet en Biathlon** du club Praz-de-Lys/Sommand/Mieussy/Taninges, au palmarès impressionnant, récente championne de France de biathlon d'été en poursuite catégorie U19.
- ▶ **Marie Herzog en cyclisme, route et VTT**, du club Bonneville-Arve-Bornes, auréolée de nombreux titres départementaux et régionaux. Elle représente l'avenir du cyclisme féminin en Haute-Savoie.
- ▶ **Cyril Chanel en natation**, champion de France, junior-senior sur 200 m brasse 2023, triple champion de France 2024, sur 50-100 et 300 m brasse 2024.
- ▶ **Dimitri Granjux en para natation a reçu le super Trophée 2024**. Atteint d'une neuropathie congénitale provoquant une faiblesse musculaire générale, Dimitri Granjux débute la natation en 2016, à l'âge de 10 ans. L'année qui suit, il est déjà repéré par la Fédération Handisport pour participer aux stages de jeunes à potentiel. Aujourd'hui âgé de 18 ans, Dimitri a brillé cette saison. Pour ses premiers championnats d'Europe, à Funchal, il décroche 4 médailles : 3 d'entraîlles en or (150m 3 nages, 50m et 100m nage libre) et une, en bronze (50m dos). Ce palmarès bien rempli lui a permis d'être sélectionné aux jeux paralympiques de Paris 2024.
- ▶ **Thierry Chavanne a été récompensé au titre d'entraîneur de Dimitri Granjux**. Il a reçu un trophée différent des autres lauréats. Dimitri et Thierry sont licenciés à Bonneville Handicap et à Annemasse Natation.



Nous remercions Mr Bernard Couty, vétraziens, président et pilier de la commission des Trophées Écureuil, pour l'intérêt donné à Vétraz-Monthoux.

La soirée s'est poursuivie autour du gâteau d'anniversaire qui a permis un moment de partages et d'échanges conviviaux.

## VIE LOCALE



## FAIRE SES COURSES AU CŒUR DE VÉTRAZ

Pas facile avec tous ces travaux... mais vos commerces sont toujours accessibles.



Le marché du mardi est en place, au Centre-Bourg, de 15h00 à 20h00 du 1er avril au 31 octobre et de 15h00 à 19h00 du 1er novembre au 31 mars. N'hésitez pas à venir découvrir ce petit marché convivial et de qualité !

Sont présents :

- ▶ NOM DE DIOT
- ▶ KIRAN PRIMEURS
- ▶ JARDIN DE BIO-LLUZ
- ▶ P'TITE DOUCEUR
- ▶ PÊCHERIE ROBBEZ  
MASSON Alain
- ▶ PASTA & COMPANY
- ▶ CHATELAIN VOLAILLES
- ▶ LA FERME DE BECADOU
- ▶ CHÈVRERIE LES  
CHAPELLINES
- ▶ BOUCHERIE PICUT

Pensez également à soutenir les commerçants du Centre-Bourg en particulier durant cette période de travaux, place des Aquarelles. Ils vous accueillent :

- ▶ Le Bellino - Bar/Tabac
- ▶ Le Pétrin des Saveurs - Boulangerie
- ▶ Karine B coiffure
- ▶ Onglerie Sofi'styl
- ▶ L'Effet Vrac - Épicerie et distributeur automatique de dépannage

A quelques pas du centre, chemin de l'Église, vous trouverez le distributeur d'œufs de la ferme du Foin du P'tit Gaud.



# ALVES

## STORES & FENÊTRES

### 04 50 94 64 64

[contact@alves-stores.com](mailto:contact@alves-stores.com)

[www.alves-stores.com](http://www.alves-stores.com)



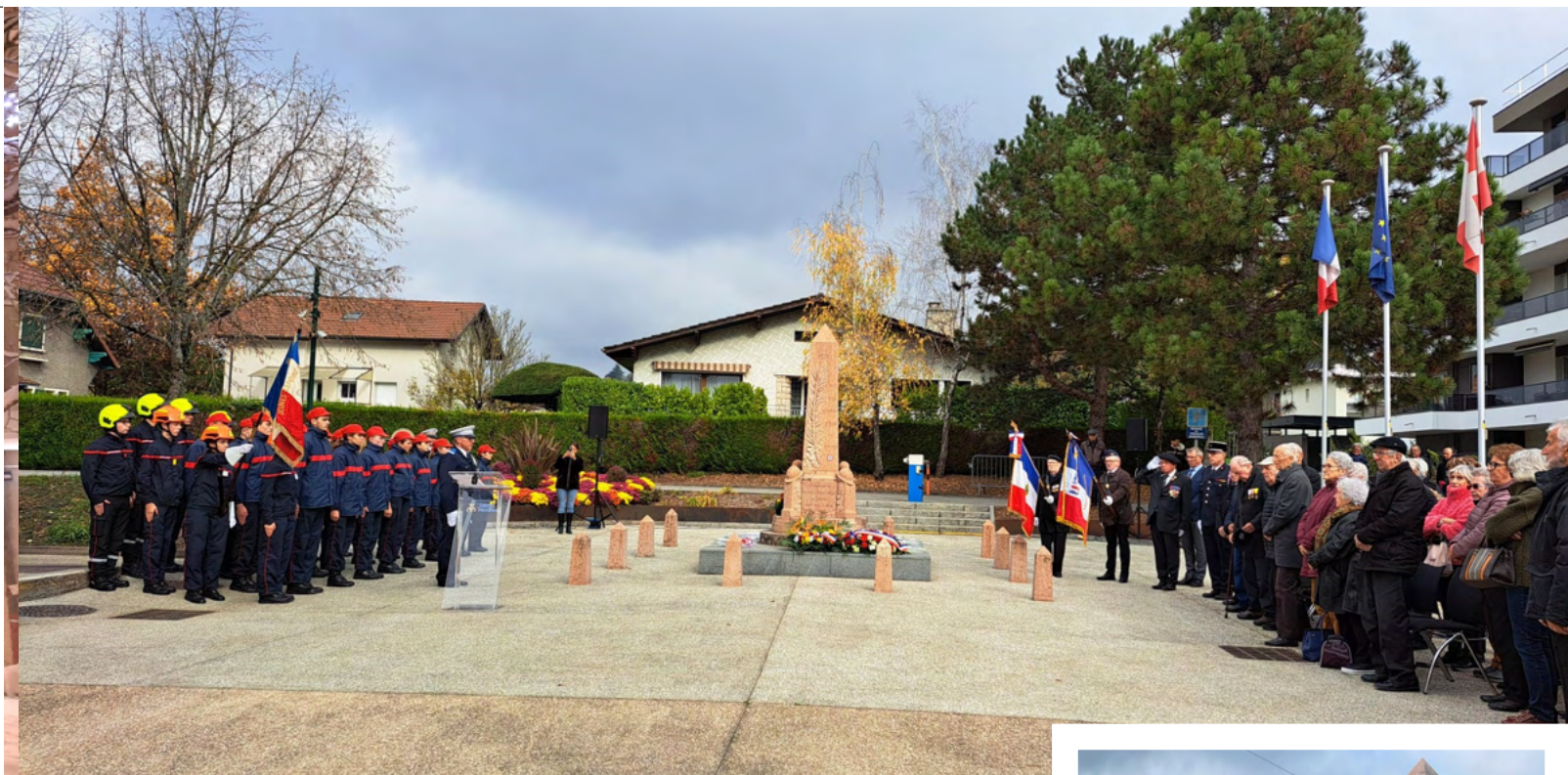
## SCARAMUZZINO SARL

*Maçonnerie-Terrassement-VRD-Transport*

780, route des Tattes de Borly 74380 Cranves Sales

☎ 04 50 39 38 01 @ [info@scaramuzzino.fr](mailto:info@scaramuzzino.fr)

[www.scaramuzzino.fr](http://www.scaramuzzino.fr)



## RENDEZ-VOUS DU 11 NOVEMBRE

Depuis la fin de la Première Guerre Mondiale, la France rend hommage aux combattants tombés lors de ce conflit.

Cette date, d'abord simple commémoration de l'Armistice de 1918, est devenue au fil des décennies un puissant symbole de mémoire et de cohésion nationale. En plus d'être le jour anniversaire de la signature de l'Armistice de 1918 et de «commémoration de la Victoire et de la Paix», la loi du 28 février 2012 élargit cette commémoration à tous les «morts pour la France», qu'ils soient civils ou militaires, des conflits anciens ou récents.

Nous remercions les professeurs des écoles, les élèves du groupe scolaire René Cassin, l'harmonie et sa chorale ainsi que les membres de l'UNC Alpes 74 de s'être réunis à nos côtés. Nous avons eu l'honneur de recevoir cette année les Jeunes Sapeurs-pompiers d'Annemasse. Félicitations à tous ces jeunes pour leur engagement.



Guy LAMBELET  
Adjoint au Maire en charge de  
la communication



# CONNAISSEZ-VOUS L'AUTOPARTAGE CITIZ ?

Citiz propose un parc de voitures en autopartage accessibles en libre-service 24h/24 et 7 j/7. Les voitures Citiz sont à votre disposition pour faire des courses, partir en week-end, se rendre à un rendez-vous professionnel...

Prenez une voiture Citiz, profitez-en, ramenez-là à son emplacement. Elle est disponible pour la personne suivante.

L'autopartage Citiz, c'est la location facile et pratique pour accéder à une voiture de façon occasionnelle ou régulière.



Citiz est présent dans plus de 70 communes de la région et 220 villes de France.

- ▶ Des véhicules accessibles 24h/24 pour une heure, un jour ou plus.
- ▶ Des voitures récentes et peu polluantes, thermiques, électriques ou hybrides.
- ▶ Des formules tarifaires, avec ou sans abonnement.
- ▶ La possibilité d'intégrer sa voiture au sein de la flotte Citiz, un partenariat gagnant-gagnant !

## DES VÉHICULES CITIZ À VÉTRAZ-MONTHOUX ? RÉPONDEZ AU SONDAGE

La commune de Vétraz-Monthoux envisage le déploiement de voitures en autopartage avec la coopérative Citiz en région AURA. Afin de mieux connaître vos attentes, nous vous invitons à répondre à ce rapide questionnaire qui nous aidera à déterminer vos attentes et des emplacements possibles pour installer des véhicules.

Enquête autopartage Vétraz-  
Monthoux

<https://forms.office.com/e/y32GFfpeit>



## Citiz, comment ça marche ?

Il suffit de s'inscrire une fois auprès de Citiz en région AURA pour ensuite pouvoir accéder aux voitures en libre-service avec un badge. Pour l'inscription, rendez-vous sur le site [alpes-loire.citiz.coop](https://alpes-loire.citiz.coop), complétez le formulaire d'inscription en ligne et l'activation sera effectuée dans un délai de 48h/72h. Une fois inscrit au service, l'utilisateur peut réserver la voiture de son choix sur internet ou via l'appli mobile Citiz. L'accès au véhicule se fait 24h/24 et 7j/7 avec le badge Citiz ou l'application smartphone qui déverrouille les portières. Un système électronique à l'intérieur permet de valider le début de la réservation et réaliser un état des lieux. En fin d'utilisation, il suffit de ramener la voiture à son emplacement réservé.

## Les atouts de l'autopartage Citiz

- ▶ Des formules avec ou sans abonnement, pour les particuliers et pour les professionnels.
- ▶ Une facturation à l'usage : à partir de 3 € par heure ou 22 € par jour et 0,42 € par km, carburant compris.
- ▶ Une place réservée Citiz qui facilite le stationnement.
- ▶ Tout est compris : carburant, assurance, entretien, assistance, nettoyage...

Pour plus d'informations consulter le site de CITIZ en région AURA

# RENTRÉE 2025-2026

## PRÉ-INSCRIPTIONS SCOLAIRES

pour les enfants nés en 2022  
ou les nouveaux arrivants sur la commune

**DU 15 JANVIER AU 20 FÉVRIER 2025**

sur rendez-vous via "[www.vetraz-monthoux.fr](http://www.vetraz-monthoux.fr)"

### Pièces à fournir

- justificatif de domicile au nom des parents (facture de consommation liée à l'habitation : électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou box, quittance de loyer non manuscrite)
- livret de famille ou à défaut acte de naissance de l'enfant
- jugement en cas de séparation ou de divorce des parents (à défaut de jugement, attestation sur l'honneur signée des 2 parents)
- pièce d'identité des parents
- carnet de santé de l'enfant pour les vaccinations





# SEMAINE DU GOÛT AU RELAIS PETITE ENFANCE

## UN JOUR, UNE COULEUR, UNE SAVEUR

Sur la thématique « un jour, une couleur, une saveur », l'équipe du Relais Petite Enfance et les assistantes maternelles se sont vêtues chaque jour de la semaine d'une couleur en accord avec des aliments à faire découvrir aux enfants :

- lundi en jaune à la découverte du citron et du maïs,
- mardi en vert avec le kiwi, le concombre et la menthe
- et jeudi en orange avec la découverte de la carotte, la mandarine, le pamplemousse, la papaye, le potimarron ou encore le kaki et les épices comme le safran ou le curcuma.

Les enfants ont particulièrement apprécié cet éveil et s'en sont donné à cœur joie en observant, en touchant, en sentant... et bien-sûr en goûtant !

Une belle initiative pour éveiller au goût dès le plus jeune âge !



## HORAIRES

Permanences administratives, uniquement sur RDV : mardi de 15h à 19h  
Ateliers d'éveil, sur inscription, professionnel(le)s et enfants :  
lundi-mardi-jeudi de 9h à 11h

Pour toute question ou besoin d'informations concernant le RPE :  
Tél : 06 11 41 96 72 / 04 50 79 53 73  
Courriel : rpe@vetrazmonthoux.fr

## INSTANT ARTISTIQUE AU RPE

Jeudi 28 novembre matin, les assistantes maternelles étaient nombreuses pour venir découvrir avec les enfants qu'elles accueillent, une exposition de peinture réalisée par Liliane Monet, artiste vétrazienne et très investie dans la vie locale.

35 adultes et enfants ont navigué en recherchant des indices sur les œuvres, avant d'assister à un temps de création d'une toile représentant un oiseau.

Cet atelier entre dans le cadre du thème annuel sur l'art et la nature. Une belle manière d'encourager les enfants dès leur plus jeune âge, à être curieux, ouverts et sensibles à la beauté du monde qui les entoure.

Un grand merci à Liliane.







## L'ACTU DU SECTEUR JEUNES !



**Une première semaine de vacances d'automne bien occupée au Secteur Jeunes.**

Au programme :

- ▶ orpaillage sur les bords de la Menoge,
- ▶ confection de sushis et pierrade japonaise,
- ▶ sorties à Aquaparc et Arkose.

**Deuxième semaine de vacances effrayante pour Halloween :**

- ▶ confection d'un repas d'Halloween et sortie à Walibi,
- ▶ course d'orientation au parc Mon Repos à Genève et balade dans le quartier des Eaux Vives.



# UN PERMIS DE BONNE CONDUITE POUR LE PÉRISCOLAIRE

La pause méridienne, composée de temps de restauration, de détente ou d'activités, est un moment important de vie collective de la journée d'un enfant.

La Charte de la pause méridienne, portée à la connaissance de chaque famille en début d'année scolaire, fixe les règles de bonne conduite des enfants. Il y est notamment noté que ces derniers doivent être polis, respecter les autres enfants et les adultes qui les encadrent, ainsi que les consignes données, les locaux ou encore le matériel, pour passer un bon moment avec leurs camarades, se détendre mais aussi retrouver l'énergie nécessaire pour poursuivre leur journée d'école.

Afin d'assurer un climat de vie collective serein, de responsabiliser les enfants et de les accompagner sur le chemin du bien-vivre ensemble, un « permis de bonne conduite » a été instauré.

Chaque enfant dispose de 12 points, réattribués en début de trimestre. En cas de manquement grave, volontaire ou répété à l'une des règles de bonne conduite, les enfants peuvent perdre un à trois points selon les écarts de comportement qui auront été relevés. Ainsi, crier, se disputer pour une place assise ou prendre la part du repas d'un camarade peut faire perdre un point, et trois points sont enlevés en cas d'insultes, de dégradation de matériel, de jeu avec la nourriture ou de bagarre.

Chaque point perdu est suivi d'un temps de discussion entre l'enfant et les adultes encadrants, et les parents sont informés. Au bout de six points perdus, l'enfant et ses parents sont invités à rencontrer les responsables de service périscolaire, l'EJE (éducatrice de jeunes enfants) de la commune et l'élue en charge du périscolaire, en toute bienveillance, afin de pouvoir trouver ensemble des solutions pour que l'enfant vive mieux ce temps de midi. Si malgré cela les 12 points sont perdus, l'enfant peut être exclu de la pause méridienne pendant une période d'une semaine.

Les effets positifs de cet accompagnement des enfants se font sentir année après année : depuis la rentrée de septembre 2024, aucun enfant n'a perdu de nombreux points. Nous ne pouvons qu'espérer que ce climat serein perdure le reste de l'année scolaire, pour un vrai « Bien-Vivre Ensemble » pour les enfants de Vétraz-Monthoux !



Séverine FRIES-CHATAGNAT  
Adjointe au Maire en charge de  
l'enfance et de l'éducation

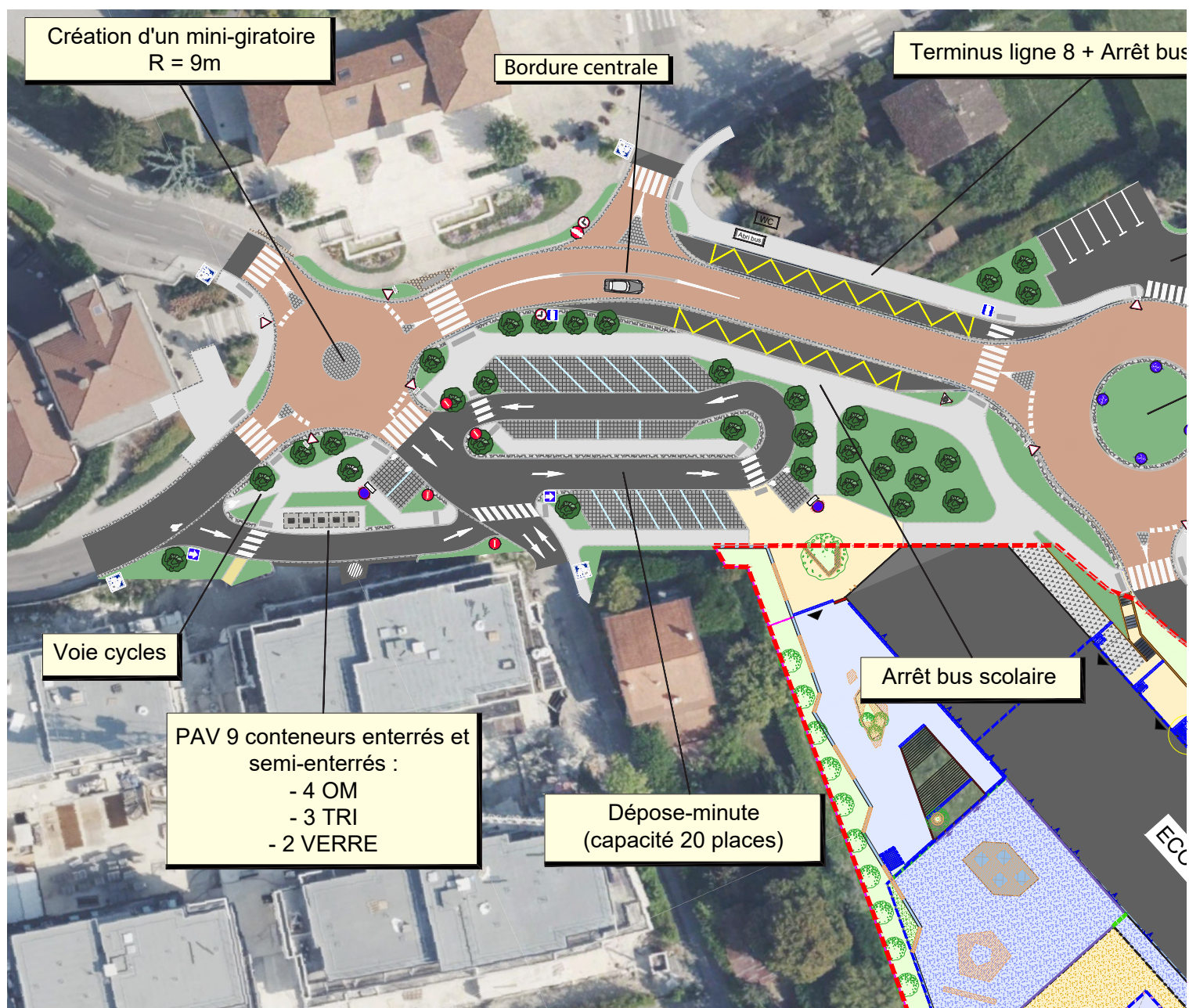
## AMÉNAGEMENTS ET SÉCURISATION DU CENTRE-BOURG

Les travaux d'aménagements de voiries du Centre-Bourg avancent bien. Nous pouvons déjà visualiser l'emplacement des deux giratoires.

Outre leur nécessité pour assurer le terminus de la nouvelle ligne de transports collectifs reliant la commune à la Gare d'Annamasse, ces travaux font partie intégrante du chantier du futur groupe scolaire. En effet, la sécurisation aux abords des écoles passe par des aménagements de voirie destinés à sécuriser les cheminements piétonniers, les pistes cyclables, les traversées de chaussée. Le projet consiste également à organiser le stationnement, lutter contre le stationnement sauvage et réduire la vitesse.

Les travaux en cours sont d'une grande ampleur, ils répondent à plusieurs objectifs : embellir les espaces, renforcer la sécurité, conforter la circulation de tous les usagers (piétons, cyclistes, personnes à mobilité réduite, poussettes, etc...).

En parallèle, la création d'une aire de régulation de bus va permettre d'augmenter le cadencement du réseau TAC. La prise en charge d'un nouveau point d'apports volontaires sur le domaine public, facilitera l'organisation et l'entretien de cet espace dévolu à la collecte des déchets du quartier.

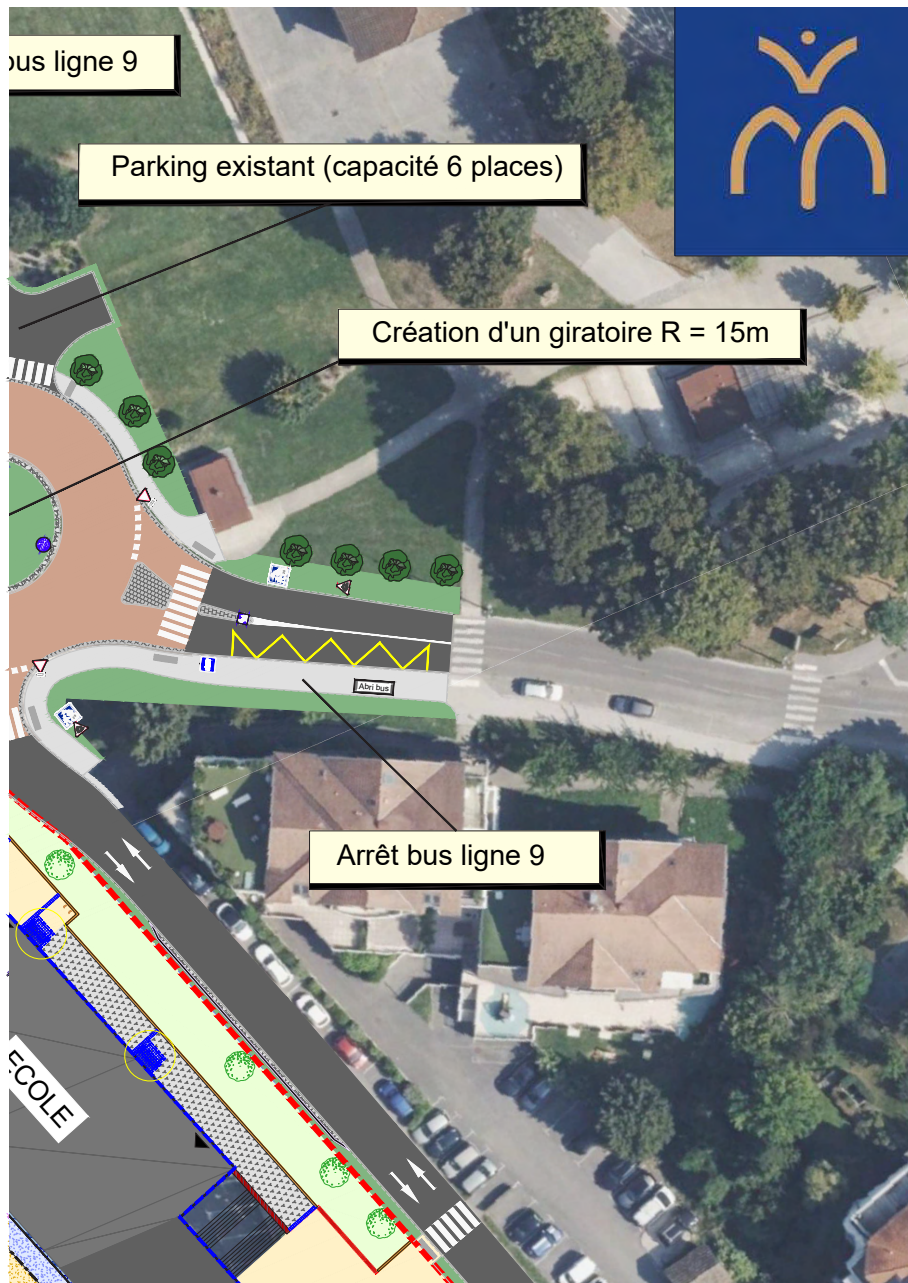


Livraison du chantier de voirie prévue pour la **fin mai 2025**.

Montant des travaux :  
**1 305 720 € TTC**

Le recalibrage des voies, une nouvelle organisation du carrefour avec la route de la Fougonne et l'inversion du sens de circulation sur la rue des Ecoles contribueront à une plus grande fluidité du trafic routier. Celle-ci sera perceptible surtout une fois la dynamisation du Centre-Bourg réalisée (lancement du programme immobilier et ses commerces route des Hutins, courant 2026).

Enfin, n'oublions pas de citer l'installation d'un réseau de chaleur urbain en géothermie qui alimentera les bâtiments communaux, mais aussi les futurs logements et commerces du Centre-Bourg.



VISITE DU CHANTIER  
DE LA NOUVELLE  
ÉCOLE RENÉ CASSIN  
MARDI 29 OCTOBRE  
2024

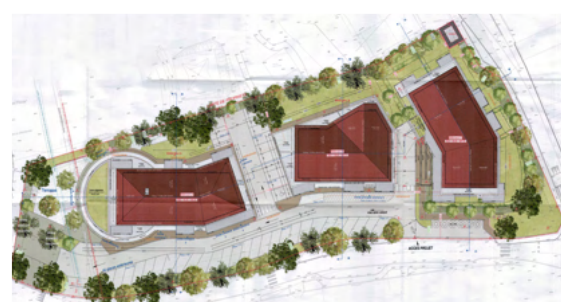


Maurice BERTRAND  
Adjoint au Maire en charge des travaux

# TRAVAUX



## RÉSIDENCE «MONTÉZIA» ROUTE DES HUTINS



Achat en BAIL RÉEL SOLIDAIRE (BSR)

1000 m<sup>2</sup> de surface commerciale

Située dans le Centre-Bourg, entre la route des Hutins et la rue des Ecoles, la résidence MONTEZIA propose 41 logements dont 12 en Bail Réel Solidaire, répartis sur 3 bâtiments. Le bail réel solidaire est une solution d'accès à la propriété qui permet, sous conditions de ressources, de devenir propriétaire, en zone tendue, à un prix très abordable. Du T2 au T4 à partir de 137 666€. C'est un dispositif totalement encadré et sécurisé par la loi.

Au rez-de-chaussée du bâtiment, la commune a négocié 1000 m<sup>2</sup> de surface commerciale en partie attribuée à de futurs commerces.

Il reste disponible :

- ▶ 200 m<sup>2</sup> destinés à un restaurant avec une terrasse ombragée,
- ▶ 110 m<sup>2</sup> de surfaces modulables pour des commerces de proximité.

### POUR EN SAVOIR +

Pour en savoir plus sur le BRS :



Si vous êtes intéressé par ces surfaces disponibles, adressez-vous à la mairie.

### PLAFONDS DE RESSOURCES au 1er janvier 2024

Catégories de ménage	Zone Genevois français	
1 personne seule	37 581 €	3 480 €
2 personnes sans personne à charge (hors jeune ménage)	56 169 €	5 201 €
3 personnes ou 1 personne seule + 1 à charge ou jeune ménage	73 630 €	6 818 €
4 personnes ou 1 personne seule + 2 à charge	87 909 €	8 140 €
5 personnes ou 1 personne seule + 3 à charge	104 592 €	9 684 €
6 personnes ou 1 personne seule + 4 à charge	117 694 €	10 898 €
Par personne supplémentaire	+13 116 €	+1 214 €



CONTACTEZ-NOUS

Pour en savoir plus sur le programme

tél. : 04 88 80 88 80 ou sur place, 5 route des Hutins à VETRAZ MONTHOUX.

Pour être accompagné dans le montage financier par le service gratuit de Conseil en accession

mail : herve.gaydon@actionlogement.fr - tél. : 04 50 05 04 05 / 04 50 05 04 04

# LA LIGNE DE BUS N°5 ANNEMASSE-BONNE SE RÉINVENTE POUR FACILITER VOS DÉPLACEMENTS !



## Le Projet

Annemasse Agglo poursuit son engagement pour améliorer la mobilité sur notre territoire. Après la livraison de plusieurs projets significatifs ces dernières années (Léman Express, Tramway, bus Tango), c'est au tour de la ligne de bus n°5 reliant Annemasse à Bonne de se voir doter de nouveaux aménagements. Un projet important pour l'Agglo qui va transformer les déplacements quotidiens.

### UN PROJET AMBITIEUX POUR FLUIDIFIER LES TRAJETS EN TRANSPORTS EN COMMUN

Face à la congestion croissante de la route de Taninges, qui supporte aujourd'hui entre 18 000 et 20 000 véhicules par jour, Annemasse Agglo lance un projet de **Transport en Commun en Site Propre (TCSP)**.

L'objectif ? Permettre aux bus de circuler sur des voies dédiées pour éviter les embouteillages et garantir des temps de parcours plus réguliers.

Concrètement, le trajet entre Bonne centre et la gare d'Annemasse passera de 35 à 20 minutes en heure de pointe. Le nombre de trajets quotidiens augmentera également, passant de 60 à 93 courses par jour. Une amélioration significative qui devrait permettre de doubler la fréquentation, pour atteindre 3 500 voyageurs quotidiens.

### DES AMÉNAGEMENTS SUR MESURE

Le projet prévoit la création de 8,4 km de ligne entre Annemasse et Bonne, dont 3,5 km en site propre.

Les travaux comprennent : l'aménagement de 13 stations modernes et accessibles ; la création de trottoirs et de voies cyclables tout le long de la route de Taninges ; l'installation de systèmes de priorité aux feux pour les bus ; la mise en place de bornes d'information en temps réel.

### UN PROJET QUI CONNECTE NOTRE TERRITOIRE

Cette nouvelle ligne renforcera les connexions avec les autres modes de transport : Léman Express, tramway, bus Tango et pistes cyclables (Voie Verte et ViaRhona).

Elle desservira les communes d'Annemasse, Vétraz-Monthoux, Cranves-Sales et Bonne, créant ainsi un véritable maillage des transports en commun sur l'agglomération.

### UN INVESTISSEMENT POUR L'AVENIR

Ce projet, estimé à 20 millions d'euros, est cofinancé par la Confédération Suisse (35%), l'État français (7%), le Département de la Haute-Savoie (28%) et Annemasse Agglo avec ses communes (28%). Un investissement important pour améliorer votre qualité de vie et contribuer à la réduction de la pollution atmosphérique.

### CALENDRIER DES TRAVAUX

Les travaux débuteront en mars 2025, reprendront en 2026 et s'échelonnent jusqu'en 2029, avec une réalisation progressive par secteurs.

Une page dédiée sur le site d'Annemasse Agglo vous permettra de suivre l'évolution du projet et de retrouver toutes les informations pratiques : [www.annemasse-agglo.fr](http://www.annemasse-agglo.fr)

### LA COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX : PREMIÈRE COMMUNE À BÉNÉFICIER DES AMÉNAGEMENTS DÈS 2025

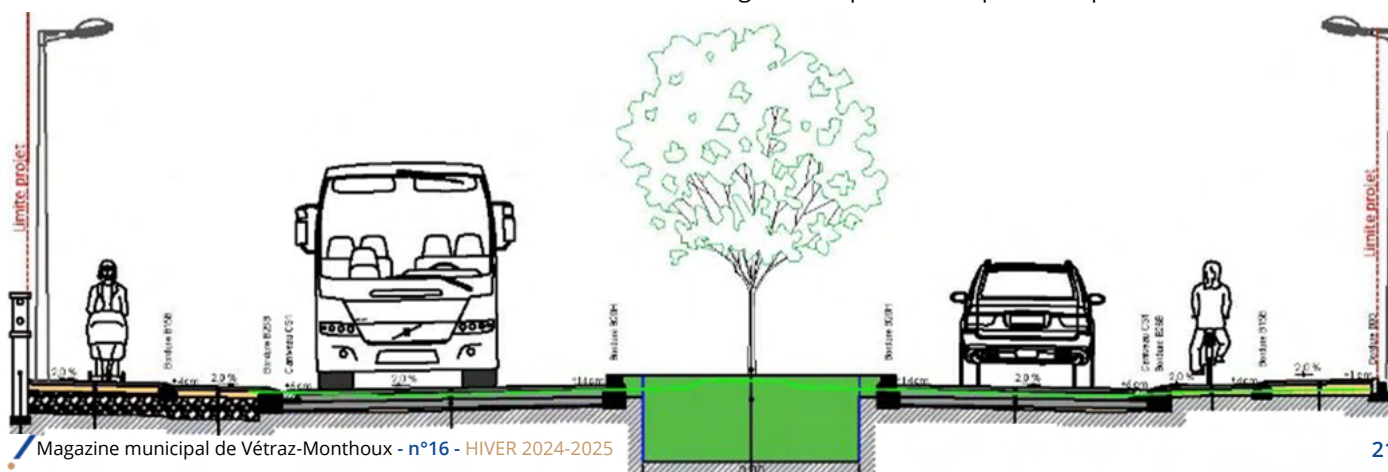
La commune de Vétraz-Monthoux sera la première commune engagée dans les travaux de modernisation de la ligne 5 Annemasse-Bonne.

### CALENDRIER

La première phase de travaux se déroulera à compter du mois de mars 2025 jusqu'à fin 2025. La suite des travaux interviendra en 2026.

### PÉRIMÈTRE

Les aménagements seront déployés route de Taninges afin de faciliter la circulation des bus, tout en sécurisant les modes de déplacements doux et actifs (vélos et piétons). La desserte du futur collège de Vétraz-Monthoux fera également partie de la première phase de travaux.



# VIE SOCIALE

Toute l'année, avec ses partenaires locaux et l'Agglo, la commune vous propose de faire de votre retraite, un moment de liens et de découvertes.

Parce que c'est vrai :

- ▶ en avançant en âge (mais pas que...) chacun devient un aidant particulier... qui d'un enfant d'un conjoint ou d'un parent ;
- ▶ en avançant en âge (mais pas que...) les circonstances de la vie rendent plus difficile d'aller à la rencontre des autres ;
- ▶ l'âge de la retraite peut nous enfermer dans des clichés négatifs qui nous font perdre notre élan vital et la joie de vivre.

Pour tout cela, des initiatives du CCAS sont là pour VOUS !

A vous de juger...

Des doutes ? Des questions ? Des envies ?

N'hésitez pas contacter le service des aînés au 04 50 37 32 09



Véronique FENEUL  
1ère Adjointe au Maire en  
charge des affaires sociales

## RIDÉS.... MAIS PAS FANÉS ! RENDEZ-VOUS À VÉTRAZ- MONTHOUX EN OCTOBRE

Après une première édition intercommunale qui a tenu toutes ses promesses, La commune de Vétraz-Monthoux sera bien présente pour l'édition 2025 de cette semaine d'animations.

Pour l'heure, dates et programme ne en sont pas encore définis précisément, mais attendez-vous à des surprises à la mesure de ce slogan positif.

Ridés, certes... Mais pas fanés !

La commune de Vétraz-Monthoux a organisé la manifestation « Ridés mais pas fanés » du 28 septembre au 4 octobre 2024 à destination des retraités.

8 personnes ont pu participer à des ateliers d'initiation à l'instrument « La Frite ». Une restitution de cet apprentissage a été suivie d'un moment de convivialité proposé par la Mairie.



RIDÉS MAIS PAS FANÉS – Le concert des stagiaires musiciens électro à la Maison des Associations

# VOUS ÊTES AIDANT(E)S ?... DES RENDEZ-VOUS RÉGULIERS À LA MAISON DES ASSOCIATIONS

Janvier, Mars, Mai, Septembre et Novembre :

Cinq samedis matins sont proposés pour prendre le temps d'aborder votre vécu d'accompagnant de personne en perte d'autonomie. Que vous soyez conjoint, enfant ou voisin concerné, ces moments sont faits pour vous. Un temps de conférence pour de l'information concrète, sera suivi d'un temps d'échange.

L'essentiel ? Ne plus restez seul face à un quotidien difficile et compliqué.

Renseignements au 04 50 37 32 09  
ou auprès de REGAARS.fr.

Organisation : Collectif AIDES AUX AIDANTS



Paroles d'aidants - Prochain rendez-vous : le samedi 1er février 2025, de 9h30 à 12h.  
Le thème : Pour prendre du temps pour soi, quelles solutions de répit ?

## MARDI 15 AVRIL 2025 LA JOURNÉE ATOUTS ÂGES LE RENDEZ-VOUS DES DÉCOUVERTES



Vous pouvez noter tout de suite sur votre agenda la nouvelle édition de cette journée multi-activités offert par le collectif Atouts âges.

Du sport, de la culture, des conférences, des ateliers.

Comme chaque année, il est proposé une kyrielle d'activités pour tous les goûts et pour tous les âges de la retraite, que ce soit au Complexe Martin Luther King ou chez les partenaires de l'Agglo. Composez votre journée à votre idée.



Un seul mot d'ordre : A la retraite, mais pas en retrait !

# UNE NOUVELLE FAÇON D'HABITER CHEZ SOI

La cohabitation entre générations, une vraie solution !

Depuis 2022, le service de Cohabitation Intergénérationnelle de la Maison de l'Habitat (auquel la commune de Vétraz-Monthoux s'est associé), met en relation des jeunes de moins de 30 ans avec des personnes de plus de 60 ans qui souhaitent partager leur logement en échange de temps de présence et de partage, et d'une modeste participation financière.

Ce service permet donc à la fois de répondre aux difficultés d'accès au logement pour les jeunes actifs ou étudiants tout en favorisant les relations d'entraide et de solidarité entre les générations. Une habitante de Vétraz-Monthoux, Marie-Andrée QUADRIO, l'a expérimenté et garde un très bon souvenir de son expérience avec Louison, un étudiant en licence professionnelle agro-écologie, qui a été hébergé par la famille le temps de son apprentissage. C'est le cadre proposé par la Maison de l'Habitat qui a convaincu Marie-Andrée de franchir le pas. Cela s'est concrétisé par la signature d'un contrat, d'une charte et d'un suivi tout au long de son parcours de cohabitation. Rompre l'isolement tout en rendant service à un jeune, une expérience réussie qui prouve que la cohabitation entre génération c'est du « gagnant-gagnant » !

Pour plus de renseignements et vous faire accompagner dans votre projet de cohabitation intergénérationnelle, contactez

la Maison de l'Habitat :  
04 50 87 99 90 / 06 22 58 89 77  
cohab.interge@annemasse-agglo.fr



**La cohabitation entre générations**  
Et si c'était fait pour vous ?

**Un coup de pouce pour un jeune**  
**Un coup de jeune pour moi !**

Retrouvez plus d'information sur [annemasse-agglo.fr](http://annemasse-agglo.fr) ou en flashant le QR code

Une initiative Annemasse Agglo portée par la Maison de l'Habitat

partenaires sur Arve & Salève

Avec le cofinancement de

Annemasse Agglo | la maison de l'habitat | Arve & Salève | haute savoie |

## PERMANENCE BÉNÉVOLE POUR LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Vous rencontrez des difficultés lorsque vous devez effectuer des démarches administratives sur Internet ? Un bénévole est à votre écoute pour vous aider...

Jean-Claude HAMONEAU, collaborateur occasionnel du service public, propose ses compétences bénévolement pour vous aider (exemples : création de compte Ameli, demande de l'aide à la complémentaire santé (ACS), dossier retraite, demande de nationalité française, rédaction de courriers aux organismes etc.).

Vous devez préparer vos documents pour toute demande afin d'optimiser le rendez-vous qui dure 30 minutes.

Il vous reçoit sans RDV à la Maison de la Citoyenneté, 1 place de la Citoyenneté :

Les 2ème et 4ème lundi de 9h à 12h

13/01/2024	10/03/2025
27/01/2025	24/03/2025
10/02/2025	23/06/2025
24/02/2025	

Des permanences spéciales « impôts » sont prévues, un deuxième collaborateur occasionnel du service public sera également présent, M. Jean-Claude MARTINEZ, aux dates suivantes :

14/04/2025	12/05/2025
22/04/2025 (Mardi)	19/05/2025
28/04/2025	26/05/2025
05/05/2025	02/06/2025



# COLIS GOURMANDS POUR BIEN TERMINER L'ANNÉE

Chaque année, le Centre Communal d'Action Sociale et la Mairie invitent les personnes âgées de 75 ans et plus, domiciliées à Vétraz-Monthoux, à son traditionnel repas des Aînés qui a lieu en général en décembre.

Cette année en raison des travaux du futur groupe scolaire René Cassin, la maison communale est occupée par les services scolaires. Le repas n'a donc pas pu être organisé.

Malgré tout, la Mairie et le CCAS veulent faire rimer festivités et convivialité pour les seniors, tout en soutenant le commerce local. Ainsi, les personnes en âge de recevoir ce colis ont été invitées à venir le récupérer à la mairie ou au marché hebdomadaire du mardi.

Composé, d'articles de l'épicerie l'Effet Vrac et de chocolats de La Chocolline, nous espérons que ce présent vous aura plus.

Prochain rendez-vous en décembre 2025 !  
Une surprise attendra nos aînés pour célébrer les fêtes de fin d'année !



## VIE ASSOCIATIVE

# LES ATELIERS DANSANTS DE LA COLLINE QUELQUES PAS DE DANSE ...



PRÉSIDENTE : M<sup>me</sup> PETITJEAN Christine  
5 route du stade - Maison des Associations  
Tél : 06.25.88.19.99  
@ : ateliersdansants@gmail.com

Malgré le changement de salle, imposé par les travaux de construction de la nouvelle école René Cassin, les Ateliers Dansants de la Colline ont repris leur activité avec de nouveaux membres et leur légendaire bonne humeur !

Les prochains stages se tiendront les 8 février et 5 avril 2025. Un rappel sera donné.

Pour les soirées dansantes très attendues, la patience s'impose mais nous nous retrouverons très bientôt.



## LE CLUB GYMNIQUE

La saison 2024/2025 s'est ouverte avec 481 adhérents dont 73 enfants dans les différents cours proposés par le club gymnique. Ce sont 11 de plus qu'en 2023/24 et 101 de plus qu'en 2022/23.

Ce succès, nous l'attribuons à plusieurs facteurs :

- ▶ l'augmentation de la population de VETRAZ et l'engouement croissant pour l'activité physique, source de bien être et de bonne santé,
- ▶ la compétence des animateurs et l'ambiance très conviviale au sein des groupes,
- ▶ la compétitivité des tarifs proposés, conséquence d'une gestion saine et rigoureuse,
- ▶ la qualité des équipements mis à notre disposition par la mairie à laquelle nous adressons en votre nom, nos plus vifs remerciements.

La plupart des cours sont complets et faute d'animateurs et de créneaux horaires disponibles, nous ne pouvons pas en ouvrir de nouveaux pour l'instant.

Nous acceptons encore de nouveaux adhérents mais seulement dans les activités suivantes : sophrologie (jeudi à 18h), cardio (mardi à 19h), renforcement musculaire (mercredi 18h30 et lundi 19h30), renforcement postural (mardi 17h45)

Le comité ayant besoin de se renouveler, le club recrute de nouveaux membres. N'hésitez pas à venir nous rejoindre, il y a encore de belles choses à faire pour ce club si dynamique.



M<sup>me</sup> BERTHET Claude  
5 route du stade - Maison des Associations  
Tél : 04.50.37.24.63 / 06.79.84 33.63  
@ : clubgymvetraz@yahoo.fr  
Site Internet : www.gym-vetraz.fr



# RECYCLER C'EST «BIEN JOUER» : CASSIN RESPONSABILISE LES ENFANTS ÉCOLOGIQUEMENT

## Qui sommes-nous ?

**C**oucou c'est nous, l'association des P'tites Canailles de Cassin. Nous sommes l'association de parents d'élèves de l'école René Cassin. Notre vocation est d'organiser des événements pour soutenir les projets pédagogiques de l'école. Grâce à une communauté active et dévouée de parents d'élèves bénévoles, nous réalisons des manifestations pour financer des activités scolaires en clôturant l'année avec le clou du spectacle : la grande KERMESE.

## Que faisons-nous ?

**A**vec le support et la créativité de nos bénévoles, nous avons plein de nouveaux projets innovants que nous souhaitons mettre en œuvre pour nos élèves. Notre objectif premier étant de développer une communauté festive, unie et impliquée autour de la vie de l'école et des valeurs qui nous sont propres telles que le respect de l'environnement. Par exemple, nous avons mis en place un projet pédagogique et ludique de sensibilisation au développement durable lors de notre grande kermesse en juin 2024. Nous avons créé notre « machine magique à recycler » : 5 déchets pour une récompense ! Comment cela fonctionne-t-il ? Si un enfant ramène 5 déchets (canette, pailles, emballage papier/ plastique ou serviette...), il est récompensé avec un petit chocolat. Truc et astuce : À l'arrière de la machine se trouvait une poubelle jaune de tri qui était sous la supervision d'un adulte. Celui-ci glissait la récompense chocolatée dans un tube et celle-ci atterrissait ensuite dans la boîte. Bravo, mission réussie !



## Perpétuer les fondamentaux pour le bien-être des élèves

**S**ocialisation, intégration et égalité des chances de nos élèves sont les fondamentaux que nous essayons de perpétuer bénévolement chaque nouvelle année scolaire.



## Comment nous rejoindre ou nous aider ?

**S**i vous avez envie de vous sentir acteur de la vie de l'école de vos enfants, rien de plus simple : écrivez-nous : [lesptitescanaillesdecassin@gmail.com](mailto:lesptitescanaillesdecassin@gmail.com) afin d'aider lors des différents événements prévus, en y apportant votre sourire, votre soutien, vos idées ou suggestions.

**I**ntermédiaire entre les parents et les différentes parties prenantes de l'établissement scolaire, nous avons une fonction clé dans la défense des intérêts des enfants et des familles.

**N**'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements ou si vous souhaitez contribuer d'une manière ou d'une autre à l'essor de notre association. Les enfants vous remercient d'avance



## BELLE REPRISE POUR LE JUDO

L'antenne de Vétraz-Monthoux du judo club de Gaillard, est bien repartie pour sa 34ème année. Les effectifs ne cessent de monter, surtout chez les enfants.

Nous proposons des cours dès l'âge de 4 ans en gym judo 6/8 ans, 9/13 et ados/adultes, trois fois par semaine.

Les cours sont dispensés par Stéphane Leloucy assisté de Jeremy Moreton et supervisés par Guy Patris, directeur technique diplômé d'état et fondateur du club en 1990.

Il reste actuellement encore quelques places. Nous allons rentrer dans le calendrier des compétitions, vous trouverez les résultats sur notre site : [www.judo-jujitsu-gaillard.com](http://www.judo-jujitsu-gaillard.com)



N'hésitez pas à contacter notre présidente pour toute question au 06 07 34 98 24

## VIE ASSOCIATIVE

### LA TROUPE 3G D'IMPRO

Samedi 19 octobre, il était 20h30 quand la troupe 3G d'Impro a investi la salle communale !

Environ 50 personnes ont pu frissonner de plaisir en assistant à un spectacle d'Halloween donné par l'association d'improvisation théâtrale 3G d'impro, dans une salle décorée pour l'occasion.

Entre saynètes variées (courtes pièces comiques avec peu de personnages) et un fil «rouge sang» relatant la visite et des disparitions au sein d'une inquiétante paroisse, le public a ri et tremblé devant des joueurs prisonniers d'un maître de cérémonie meurtrier et de sa complice.

Angelini Alain

Président des 3G d'Impro



### LA TROUPE FUN EN BULLE

*Un mari à tout petit prix*, écrit et mis en scène par Laurence-Anne Nosjean.

Inspirée par un fait divers relaté Outre-Atlantique, l'auteure, Laurence-Anne NOSJEAN, a imaginé une histoire mettant en scène Deborah, une jeune femme dynamique mais surtout pragmatique, qui décide un beau matin de mettre en vente son mari Bernard par le biais de petites annonces.

Suivra un défilé de femmes intéressées par le «produit» avec diverses motivations qui ne manqueront pas de vous faire sourire. Deborah sera épaulée dans ce projet, par sa belle-mère enjouée Colette ainsi qu'un couple d'amis Richard et Claire très perplexes, et devra répondre aux questions légitimes d'un Inspecteur du Ministère de la Condition Masculine.

Des dialogues savoureux jusqu'à une pirouette finale qui rétablira enfin un peu de morale.

Venez découvrir cette pièce surprenante et originale sur les déboires de ce «cher» petit couple à la petite salle communale, chemin de l'Église, le samedi 25 janvier 2025 à 20h30 et le dimanche 26 janvier à 17h.

Cette comédie satirique jouée par la troupe Fun en Bulle de Douvaine vous fera commencer l'année sur une note d'humour.





M<sup>me</sup> PUGET ÈVE  
Stade G. Duchêne / 07 79 49 88 59 (Isabelle MAUROUARD) / usvetraz74@gmail.com / www.usvetraz.com

## UNE MONTÉE EN PUISSANCE : L'ÉQUIPE FANION FAIT BRILLER LE CLUB !

Le football amateur a ses histoires de passion et de détermination, mais celle de l'équipe fanion de notre club est exceptionnelle. En seulement trois saisons, elle a remporté une Coupe de District et gravi deux échelons dans la hiérarchie des niveaux départementaux.

### Une montée avec les couleurs du terroir

Ce qui rend cette performance encore plus remarquable, c'est l'identité forte de cette équipe. Contrairement à de nombreuses formations qui misent sur des vagues de recrutement massif et parfois contraire à l'éthique, notre équipe fanion a choisi une autre voie : celle de la fidélité à ses racines. Avec une ossature composée majoritairement de joueurs formés au club, cette réussite reflète non seulement le talent de nos athlètes, mais aussi la qualité de notre formation.

### Une alchimie entre expérience et jeunesse

Sous la houlette des entraîneurs emblématiques, l'équipe a su allier la fougue de la jeunesse à l'expérience de cadres historiques. Le faible taux de recrutement n'est pas un frein, et cela est même une volonté du club de choisir les profils qui intégreront la philosophie de jeu vétrazienne et l'état d'esprit sain du groupe. Ce choix permet de maintenir une cohésion et une identité de jeu propre à notre club qui traverse les générations pour sublimer en senior et atteindre des objectifs ambitieux.

### Un rayonnement pour tout le club

Cette double montée ne profite pas qu'à l'équipe fanion. Elle insuffle un vent d'espoir et de motivation à toutes les autres catégories du club, des Baby aux U17. Les jeunes pousses peuvent désormais rêver de marcher sur les traces de leurs aînés, tout en restant fidèles au maillot unique et identitaire qu'ils portent depuis leur enfance.

### Prochain objectif : pérenniser cette dynamique

Les défis à venir sont néanmoins de taille. Maintenant que l'équipe évolue à un niveau supérieur, elle devra tenter de se maintenir et briller, sans renier ses principes.

La réussite de cette équipe est celle de tout un club, et elle est portée par les valeurs qui nous unissent : respect, responsabilité, qualité, convivialité et innovation. Ensemble, continuons à écrire cette belle histoire !

## PARCOURS PMA ET NOUS

L'association Parcours PMA et Nous a développé, avec le soutien de ses partenaires, Vétraz-Monthoux, le Département et le Crédit Agricole, plusieurs actions :

- ▶ depuis septembre 2023, des groupes de paroles qui se réunissent environ une fois par mois, d'abord à Reignier puis depuis septembre 2024 à la maison des associations de Vétraz-Monthoux.

Ces groupes sont ouverts à toutes et tous, que ce soit pour aborder les sujets en lien avec l'infertilité, la PMA (procréation médicalement assistée), les fausses couches ou pour s'informer et mieux comprendre ces sujets.

- ▶ depuis janvier 2024, des ateliers bien-être afin de découvrir des médecines douces pour prendre soin de soi pendant les parcours de PMA : acupuncture, aromathérapie, sophrologie, naturopathie... Ces ateliers sont animés par des professionnels sensibilisés aux sujets de l'infertilité et de la PMA.

Cet été nous avons complètement repris notre charte graphique et nos supports de communication : logo, affiche, site internet [www.parcoursmaetnous.fr](http://www.parcoursmaetnous.fr) grâce à l'aide de l'entreprise Elucidée [www.elucidee.com](http://www.elucidee.com).

Nous avons également présenté notre association à l'ensemble des centres hospitaliers de la Haute-Savoie : le CHANGE, le CHAL, les Hôpitaux du Pays du Mont-Blanc et les Hôpitaux du Léman qui ont accepté de diffuser auprès de leurs patient(e)s les actions que nous mettons en œuvre.



## LES AMIS DU FOUR

L'association **Les Amis du Four** de Vétraz-Monthoux se réunit depuis 10 ans pour organiser des événements festifs autour du four à pain de notre commune.

Depuis trois ans, elle s'est jointe aux fêtes villageoises et anime ces journées par la fabrication et la vente de produits boulangers pain, brioches, rissoles lors de quatre fêtes saisonnières et annuelles.

Le four à pain de notre commune a une valeur historique pour le village. Sa préservation a motivé la mairie à l'associer à la création du parc du Centre-Bourg.

L'association des Amis du Four s'emploie à faire revivre ce four peu banal et nous remercions la mairie qui nous aide dans toutes nos manifestations. Notre association est composée d'une douzaine de membres motivés, dont une boulangère professionnelle.

Tous nos membres participent en famille et mettent la main à la pâte dans la joie et la bonne humeur. Le plus jeune de nos «Amis» est âgé de six ans et nous avons eu le plaisir de fêter cette année les quatre-vingt-dix ans de l'aîné de nos membres.

Tous ces amis sont là, disponibles, engagés à chacun de nos rendez-vous pour confectionner, pétrir, fariner, façonner et enfourner au petit matin notre bon pain, pas plus haut que son levain!

Les temps forts de nos activités annuelles sont agendés en mars (fête du printemps), en mai (fête des plantes), en septembre (fête du patrimoine) et en décembre (marché de Noël).

Vous trouverez les dates de nos événements dans le bulletin municipal.

La journée au four à pain se déroule de la façon suivante : Chauffe du four / Préparation de la pâte / Cuisson - Vente.



Dès le mercredi soir, les «Amis» assurent un tournus pour allumer et entretenir le feu de bois, et ce durant quatre jours. La préparation réunit l'ensemble des membres à la veille de la manifestation. La cuisson, après le dernier façonnage, est assurée par un petit groupe de « lève-tôt », le dimanche dès cinq heures du matin. La vente commence aux alentours de neuf heures.

### Au sujet de l'avenir de notre association :

**Nous aimerions voir s'élargir le nombre de ses membres. Pour cela nous lançons un appel aux Vétraziens, motivés par nos activités.** En effet, malgré le succès de nos récentes ventes, lors des différents événements villageois auxquels nous avons participé, la nécessité se fait sentir de renforcer notre équipe ainsi que de soulager certains membres souhaitant passer la main. La pérennité de notre association en dépend car une association se nourrit de l'énergie et de l'engagement de ses membres bénévoles.

### Vous voulez en savoir plus ?

Les Amis du four vous invitent à leur Assemblée Générale qui se tiendra le **17 février 2025 à 19h, à la Maison des associations, rue du Stade à Bas-Monthoux.**



# IMAGINE

## REGAIN DE DYNAMISME POUR IMAGINE EN 2024 !

L'association a enrichi sa palette d'activités proposées :

- ▶ Théâtre adultes
- ▶ Ateliers créatifs enfants/adultes
- ▶ NOUVEAUTE : Théâtre jeunes

A l'instar des séries télévisées, la troupe adultes **L'Aventure des Toqués** entame sa saison 3 avec une nouvelle comédie en préparation : « *Fallait pas les agacer* » de Jean-Claude Martineau.

« *Jamais Louise et ses cinq amis paisibles retraités, n'auraient imaginé un jour abandonner leurs tranquilles parties de Scrabble pour se transformer en justiciers masqués semant un vent de panique dans toute la commune. Tout ça parce qu'un promoteur véreux a acheté le parc et la salle de réunion de leur club pour en faire un parc d'attractions...* »



Retrouvez Imagine sur  
<http://www.facebook.com/imagine.vetraz>  
<https://www.asso-imagine.fr>

La pièce sera jouée à Vétraz-Monthoux le 21 septembre 2025 à la réouverture de la salle Albert Roguet.

Auparavant, vous pourrez les applaudir en avril 2025 à Bonne et Lucinges, puis en mai à Gaillard.

Le « chapeau » présenté à la fin de chaque représentation est offert à des associations caritatives.

Ainsi en 2024, ils ont joué « Hôtel Beaumanoir » au profit de Share à Vétraz-Monthoux, du CCAS, des Toits bleus à Lucinges, du CSO d'Annemasse, de l'association « au rendez-vous des Genka » à Gaillard et du Mur de la Frontière à Ville-la Grand.

Samuel Hengbart metteur en scène bénévole et les neuf comédiens consacrent un lundi soir et un week-end par mois aux répétitions.

Un immense MERCI à notre fidèle et enthousiaste public vétrazien !

Des ateliers créatifs pour enfants de plus de huit ans et adultes sont proposés un samedi par mois par Sandrine Jolion, intervenante.

Dans ces « ateliers pour s'amuser » chacun pourra s'initier à différentes techniques, peinture, encres, collage,... pour réaliser des œuvres originales au fil des saisons (tableau des 4 saisons, calendrier de l'Avent, cartes de vœux, visages loufoques...).

Devant le succès de la journée découverte du théâtre le 17 avril 2024 pour les enfants et les adolescents, des cours sont proposés depuis septembre 2024 par Samuel Hengbart et Ana Delgado, deux lundis soir par mois, aux ados de 11 à 14 ans.

A la clé, la pièce « Vivement les vacances ! », une caricature irrésistible et délirante du milieu scolaire, sera présentée le 22 juin 2025 à la petite salle communale de Vétraz-Monthoux.

## VIE ASSOCIATIVE



### VÉTRAZ ADAC HAUTE-SAVOIE : DÉCOUVERTE DE L'AMAZON TRAINING

Mercredi 27 novembre, dans le cadre de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, la section AMAZON TRAINING de Vétraz ADAC Haute-Savoie et la Mairie de Vétraz-Monthoux ont proposé aux femmes intéressées de participer gratuitement à un cours d'Amazon Training (Self Défense Féminine). Le cours a été dirigé par notre animatrice en Amazon Training, Siham Jmammou.

La séance a affiché complet très rapidement. Durant plus de 2 heures, l'animatrice, assisté de François Vadala a dispensé conseils et techniques de self-défense aux 35 participantes.

Vétraz ADAC Haute-Savoie vous propose 4 disciplines enseignées par un staff de 10 moniteurs diplômés fédéraux :


- ▶ La savate boxe française, boxe pieds-poings à partir de 13 ans
- ▶ La défense de rue, self-défense mixte
- ▶ Le kids training, self-défense adapté aux enfants de 7 à 12 ans
- ▶ L'amazon training, self-défense adapté à un public exclusivement féminin, à partir de 16 ans
- ▶ Cours privés self-défense féminine à domicile :  
06 76 77 74 84 - francoisvadala1@gmail.com


Des stages et des formations sont proposés tout au long de la saison.



 [www.vetraz-adachautesavoie.fr](http://www.vetraz-adachautesavoie.fr)

 [www.adacfrance.fr](http://www.adacfrance.fr)

 Amazon training Vétraz Adac

 Vétraz Adac Haute Savoie

06 76 77 74 84



YAOURTS FERMIS  
FRUITS ET NATURE  
FROMAGE BLANC  
TOMME BLANCHE



Ferme de Corly - 4 route de Corly - 74100 VÉTRAZ-MONTHOUX  
04 50 37 32 15 - ferme.corly@orange.fr - www.fermedecorly.fr

NOUVELLE ADRESSE  
NOUVEAU MAGASIN

ARTISAN CHOCOLATIER CREATEUR

*La Chocolline*  
lachocolline.fr

3 Route de Livron, 74100 Vétraz-Monthoux  
En face du Burger King

Lisa et Elisabeth  
Peyret





## LE CLUB DE LA COLLINE

Les différentes activités de notre Club durant le 2<sup>ème</sup> semestre 2024

- ▶ Mardi 20 août : nos habitués « Beignets de patates » que nous étions nombreux à déguster dans la bonne humeur en cette fin d'été, belle reprise !
- ▶ Du 2 au 5 septembre : voyage au Puy du Fou pour certain(e)s d'entre nous.
- ▶ Mardi 24 septembre : ce fut la visite fort intéressante des Eaux d'Evian, et de la source Cachat, suivie des délicieux filets de perches, bien servis au restaurant « Les Pêcheurs » à Sciez, bonne pioche !
- ▶ Jeudi 17 octobre : un jeudi, l'exception qui confirme la règle car notre sortie-repas a lieu en principe le 4<sup>ème</sup> mardi du mois et notre Goûter-Loto le 2<sup>ème</sup> mardi ; le jeudi après-midi étant consacré aux jeux divers, aux cartes, dont la belote, le tarot, etc... Cette fois, nous sommes partis en direction de Lyon, sous la pluie, mais heureusement à l'arrivée à l'abri, sous le chapiteau du CIRQUE IMAGINE pour un Dîner-spectacle « sous les paillettes et les sunlights » de toute beauté, avec des artistes et acrobates, aussi impressionnants les uns que les autres, qui nous ont fait vivre un après-midi de rêve.
- ▶ Mardi 26 novembre : tournée Truffée (Drôme-Ardèche) visite des truffières et déjeuner sur place avec un menu « Autour de la Truffe ».
- ▶ Les 2, 3 et 4 décembre : un marché de Noël Alsace-Forêt-Noire.
- ▶ Les 14 et 15 décembre : le marché de Noël au Centre Bourg à Vétraz-Monthoux où chacune et chacun auront pu profiter de notre vente de biscuits de Noël, cakes, pains d'épices, confitures... Tout est « fait maison » à emporter ou à déguster sur place. Pour se réchauffer : chocolat et vin chauds, thé de Noël au chaudron sur feu de bois et traditionnelle soupe de lentilles, « façon présidente » avec tombola sur 2 jours.  
Un rendez-vous incontournable avec partage et bonne humeur, pour clôturer notre Année 2024 !



M<sup>me</sup> MERLIN Éliane  
Tél : 04.50.37.09.91 / 06.74.94.71.97  
@ : clubcolline@orange.fr





## METTRE EN LOCATION SA RÉSIDENCE SECONDAIRE (EN FAIRE UN MEUBLÉ DE TOURISME)

Vous voulez mettre en location votre résidence secondaire durant une courte période, comme par exemple durant vos vacances ou le week-end ? Vous pouvez le faire, à la condition de le déclarer préalablement à la mairie et aux impôts, et de respecter les règles de location d'un *meublé de tourisme*.

### Qu'est-ce qu'un meublé de tourisme ?

Les meublés de tourisme sont des villas, appartements ou studios meublés, à l'usage exclusif du locataire, offerts à la location à une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile et qui y effectue un séjour caractérisé par une location à la journée, à la semaine ou au mois (L324-1-1 Code du tourisme).

### Vous souhaitez mettre en location votre meublé de tourisme.

A partir du 1er janvier 2025, deux procédures sont nécessaires :

#### 1. LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT

La procédure d'enregistrement est mise en place sur la commune de Vétraz-Monthoux. Toute mise en location d'un local comme meublé de tourisme (résidence principale louée 120 jours par an maximum et résidence secondaire quelle que soit la durée) est ainsi soumise à l'obtention préalable d'un numéro d'enregistrement (à 13 chiffres) et doit faire l'objet d'une déclaration préalable soumise à enregistrement auprès de la commune.

Un téléservice dénommé « Déclaloc » est mis en place par la Commune de Vétraz-Monthoux, pour effectuer la déclaration.

#### 2. LA PROCÉDURE DE CHANGEMENT D'USAGE

Il est instauré un régime d'autorisation temporaire de changement d'usage permettant à une personne physique de louer pour de courtes durées, des locaux destinés à l'habitation, à une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile.

Cette procédure ne s'applique pas aux résidences principales

louées au maximum 120 jours par année civile. Elle interdit en revanche la location, sans avoir obtenu l'autorisation de changement d'usage, d'une résidence secondaire, quelle que soit la durée de cette location.

Dès lors qu'une autorisation de changement d'usage est requise, le pétitionnaire doit déposer une demande en mairie. « Déclaloc » vous permet également d'effectuer vos déclarations de changement d'usage.



Pascale PELLIER  
Adjointe au Maire en charge  
de l'urbanisme

Service officiel de votre mairie

Vous exploitez un meublé de tourisme ou une chambre d'hôtes ?

**VOS DÉMARCHES**  
en ligne

declaloc.fr

Obtenez votre numéro d'enregistrement  
Déposez votre demande de changement d'usage

Magazine municipal de Vétraz-Monthoux - n°16 - HIVER 2024-2025

Service en ligne officiel de votre mairie



DÉCLA LOC'  
CERFA

DÉCLA LOC'  
PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT

DÉCLA LOC'  
OPTION CHANGEMENT D'USAGE



Vétraz  
Monthoux

### Vous souhaitez mettre en location votre résidence principale

(le logement que vous occupez  
au moins 8 mois par an)

### Vous souhaitez mettre en location votre résidence secondaire



**ENREGISTREMENT OBLIGATOIRE SUR**



**DÉCLA  
LOC'**



Vous êtes  
propriétaire

Vous êtes  
locataire

Autorisation  
du propriétaire

Location pour de  
courtes durées  
possible sans  
autorisation de  
changement  
d'usage jusqu'à  
120 jours/an

ou

Location pour  
plus de  
120 jours/an

**AUTORISATION  
DE CHANGEMENT  
D'USAGE**



Pour une information complète : consultez le Règlement local fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage

## Naissances

- **ARISOY Melih**  
né le 15/12/2023
- **BELLOUCHE Nadjib**  
né le 22/12/2023
- **BEN HELAL Shahd**  
née le 06/02/2024
- **BIGGI Francesca**  
née le 03/12/2023
- **BOURGES Noah**  
né le 27/12/2023
- **CHERGUI Eden**  
née le 28/12/2023
- **DELUCINGE Nélío**  
né le 15/03/2024
- **DONNA Naël**  
né le 07/01/2024
- **DOUEK Mia**  
née le 13/06/2024
- **DUPUIS Charles**  
née le 30/09/2024
- **GELINAT Antoine**  
né le 20/11/2023
- **HANOT Maël**  
né le 15/12/2023
- **IDIR Lahna**  
née le 09/05/2024
- **JULLIN TANNER Anaïs**  
née le 01/05/2024
- **LEGRAND Evy**  
née le 12/01/2024
- **LEVET Maëly**  
née le 26/06/2024
- **MALON MONNARD Zackary**  
né le 24/11/2023
- **MELUL Yuna**  
née le 24/10/2024
- **MONTEIRO SILVA Gabriel**  
née le 20/12/2023
- **SOBIERAJ Milàn**  
né le 16/07/2024
- **STEPCZYNSKI Aris**  
né le 03/09/2024



## Mariages

- **AHMED-MAHMOUD ABENZA Omar**  
et **LENOBLE Meg-Ann**  
27/04/2024
- **AYRANCI Mürsel**  
et **ÖZBAS Melisa**  
28/09/2024
- **BASAGAC Kaan**  
et **DEMIREL Gamze**  
26/10/2024
- **BENZAQUEN Elias**  
et **PINTEA Simona**  
01/06/2024
- **BERNAZ Yoann**  
et **BARRAND Caroline**  
28/05/2024
- **BONNEAU Johanna**  
et **PELLET Noémie**  
30/08/2024
- **BRAGANCES Yanis**  
et **DA CUNHA Amandine**  
16/03/2024
- **BRAND Benjamin**  
et **MALANGA SALAZAR Lara**  
13/07/2024
- **CARLUCCI Marcello**  
et **DE SOUZA Marcela**  
13/01/2024
- **CASADO Mickaël**  
et **TAHRANY ADDAL Nour**  
07/09/2024
- **CETIN Hakan**  
et **BASAGAC Sibel**  
17/02/2024
- **CHAÏBA Mickhial**  
et **DUPONT Carleen**  
07/09/2024
- **CHAPRON Laurent**  
et **BOLA-NONGO Natcha**  
29/06/2024
- **CUCAK Nedim**  
et **OUIDIR Hélène**  
29/06/2024
- **DUVERNAY Guillaume**  
et **RAMIREZ Elodie**  
22/06/2024
- **FARCY Freddy**  
et **TOUCHARD Laure**  
16/03/2024
- **GAUTHIER Valérian**  
et **BOUDHINA Maryam**  
12/07/2024
- **GOUBERT Thibault**  
et **REDONDI Aude**  
07/03/2024
- **HAWORTH Joey**  
et **SERRADORE Laure-danne**  
20/09/2024
- **MARDON Erwan**  
et **SPENCER-PERKINS Olivia**  
06/01/2024
- **MATUDI ALI Djelssy**  
et **GUEDA Léna**  
12/07/2024
- **MAZILLER Grégoire**  
et **PALACIOS GOLU Valéria**  
23/03/2024
- **MEROUCHE Rafik**  
et **BOUSSAM Saadia**  
26/10/2024
- **PATTE Anthony**  
et **GAILLARD Chloé**  
13/07/2024
- **PERRIN Yoann**  
et **RANDRIA Lorrie-Aude**  
03/08/2024
- **ROLLET Franck**  
et **FOGLIA Isabella**  
27/04/2024
- **ROQUETTE Théophile**  
et **TIBERGHIEEN Marion**  
23/08/2024
- **SAHITI Dardan**  
et **TABURET Paméla**  
21/09/2024
- **SICAUD Alix**  
et **FENESTRAZ Laura**  
18/05/2024
- **TLILI Gibryl**  
et **LANSARD Elodie**  
28/09/2024
- **TÜRKBEN Burak**  
et **YILDIZ Ayse-Gul**  
25/05/2024
- **VALLOIS Clément**  
et **AYDI Souha**  
19/06/2024
- **VEZIR Ismaël**  
et **ARBI Chaimaa**  
26/04/2024
- **ZERIBI Zakarian**  
et **TELALI Manel**  
21/09/2024



# Décès



- **ANDREY Annette**  
née KAZMIERCZAK  
16/11/2023
- **BALLOUX Lucienne**  
née BRUN  
29/02/2024
- **BASTOS Amélia**  
née GONÇALVES  
MOREIRA  
05/01/2024
- **BERNELAS Claude**  
10/09/2024
- **BERNUS Alain**  
03/02/2024
- **BOGET Alain**  
04/10/2024
- **BOYMOND Michèle**  
née BAUD  
07/08/2024
- **CALORI Monique**  
née PÉRILLAT  
09/02/2024
- **CHENEVAL-PALLUD**  
Armand  
11/09/2024
- **CONSTANTIN Paulette**  
née VIOLLET  
27/02/2024
- **CSUPOR Yvonne**  
née LOTHOS  
03/02/2024
- **DÉBOIS Renée**  
née NANNET  
14/04/2024
- **DÉJUSSEL Monique**  
née FIORASO  
25/10/2024
- **DEMAISON Berthe**  
née EHRET  
23/10/2024
- **DÉMOLIS Flora**  
née TIRABOSCHI  
07/02/2024
- **DESBIOLLES Bruna**  
née BRANCOLINI  
14/01/2024
- **DI LUZIO Tommaso**  
13/03/2024
- **DORSAZ Maurice**  
21/01/2024
- **DURAND Paulette**  
née ROBILLOT  
07/03/2024
- **EL AZZOUZI M'Hand**  
09/08/2024
- **EMERENINI Leidy**  
née LORA CAMARA  
12/11/2023
- **FAVRE-SUCHET Guy**  
15/12/2023
- **FELDMANN Denise**  
née GRAVA  
16/02/2024
- **FÉLISAZ Corinne**  
18/10/2024
- **FRANGU Nehat**  
13/02/2024
- **GALOPIN Jeannine**  
née CARLIER  
26/09/2024
- **GAUD Danièle**  
née GUILLAUME  
14/11/2023
- **GAY Simone**  
née BORNAND  
20/11/2023
- **GONÇALVES Manuel**  
09/12/2023
- **GRELAZ Viviane**  
25/07/2024
- **IACAZZI Bruno**  
28/10/2024
- **JOLIVET Jean-Paul**  
03/07/2024
- **KÉRANDEL Fernande**  
née RUTH  
03/08/2024
- **LEFEBVRE Marie-Claire**  
née LUGEUX  
16/01/2024
- **LEVET Jean**  
17/04/2024
- **MACHERET Jean-**  
François  
22/03/2024
- **MARTEL Liliane**  
14/09/2024
- **MASSET Marie**  
née WEBER  
07/01/2024
- **MATHIEU Danielle**  
née BLANDIN  
07/09/2024
- **MEYNENT Yvonne**  
11/03/2024
- **MILAIRE Odette**  
née ARALOSI  
14/02/2024
- **MILANI Marie**  
née CATTANEO  
15/12/2023
- **MODENA Salvatore**  
16/04/2024
- **NANQUE DA COSTA**  
Fatoumata  
28/08/2024
- **NIERMARECHAL Claude**  
17/11/2023
- **OLLIVE Michelle**  
née MOLLARD  
23/12/2023
- **PAPPALARDO Janine**  
née PORRAL  
08/07/2024
- **PERRIN Thierry**  
09/03/2024
- **PIGNAL Nicole**  
née CHALLANDE  
16/07/2024
- **POLLET Berthe**  
née SERVAT  
26/11/2023
- **RODRIGUES RIGUEIRA**  
Prateres  
03/02/2024
- **ROGUET Jean**  
14/11/2023
- **SAINTE Lucien**  
25/04/2024
- **SALMON Henri**  
27/05/2024
- **SAUVAGE Claudine**  
née CHANIER  
02/08/2024
- **TASSAN-TOFFOLA**  
Bruno  
22/11/2023
- **VALENTIN Claire**  
née LIGOIS  
23/07/2024
- **VERMEIR Pascal**  
30/01/2024
- **VÈZE Alain**  
20/04/2024
- **ZEGHIDA Mohammed**  
15/06/2024



## VOUS FÊTEZ VOS NOCES D'OR OU DE DIAMANT ? FAITES-VOUS CONNAÎTRE !

Votre Commune serait heureuse de mettre à l'honneur les couples qui fêtent leurs noces d'or (50 ans de mariage) ou de diamant (60 ans...). Si vous êtes concernés ou si vous avez des parents qui le sont, n'hésitez pas à vous faire connaître en Mairie en contactant le service Communication (04 50 37 32 09) ou en envoyant un mail sur [accueil@vetraz-monthoux.fr](mailto:accueil@vetraz-monthoux.fr)  
Au plaisir d'une prochaine rencontre...

## RENCONTRES

### LES NOCES DE PALISSANDRE - *FAMILLE LEVET*

*Il y a 65 ans !* Le 26 septembre 1959, la juvignienne Madelaine GUIGON-NAT épousait à Juvigny, le vétrazien René LEVET. Cette année 2024, Madeleine et René fêtent leurs noces de Palissandre chez leur fils à Vétraz-Monthoux, entourés de leur famille. Des gens d'ici !... La famille Levét habite le quartier de Collonges depuis toujours, non loin de la ferme familiale. Tous les deux ont passé des jours heureux dans leur maison. Madeleine a été couturière, René, déménageur puis employé communal à Vétraz-Monthoux au service espaces verts où actuellement son petit-fils a pris la relève. De cette union, deux enfants sont nés, Francine et Serge puis 2 petits enfants et 2 arrière-petites-filles. A noter que leur fils Serge est conseiller municipal et que Catherine son épouse est très impliquée dans notre paroisse. Nous avons une pensée pour la sœur de René : Jeannette Vidonne, décédée, bien connue par les jeunes vétraziens, pour avoir travaillé au sein des groupes scolaires communaux.



Les noces de palissandre sont une étape remarquable qui témoigne d'une vie entière d'amour partagé, de soutien mutuel et de souvenirs aussi précieux que ce bois noble et résistant. Il est habituellement utilisé pour la confection d'instruments de musique et de mobilier haut de gamme !

Pour fêter cet évènement, toute la famille a entouré de son affection Madeleine et René, appréciant le moment et le bon repas tout en partageant les nombreux souvenirs. Nous sommes heureux de leur adresser toutes nos félicitations et nos vœux de santé. Nous leur donnons rendez-vous pour les noces de Platine !

### RENCONTRE INTERGÉNÉRATIONNELLE ENTRE 2 SPORTIFS

Le Maire Patrick ANTOINE a réuni le vendredi 16 novembre 2 sportsifs que l'âge sépare mais que l'amour du sport rapproche : Jean-Claude HAMEL, 93 ans, et Elliot PEZET, 19 ans.

La rencontre a eu lieu à l'EHPAD Les Gentianes où Jean-Claude HAMEL réside car c'était l'occasion d'aller lui remettre un exemplaire du magazine municipal hors-série consacré, en cette année olympique, aux sportifs vétraziens. Et pour cause, Jean-Claude HAMEL a participé aux JO de Melbourne (Australie) en 1956 où il a concouru en pentathlon moderne, combinaison des 5 sports suivants : escrime, natation, tir au pistolet, course à pied et équitation ! Champion de France en 1956, il terminera à la 33ème place en individuel aux JO.

Jean-Claude HAMEL a rappelé à l'auditoire que son papa a lui aussi participé aux JO en 1924 à Paris où il a brillamment remporté l'or par équipe et le bronze en individuel sur l'épreuve de cyclisme.

Homme aux qualités multiples, Jean-Claude HAMEL ne s'est pas contenté d'être un sportif accompli puisqu'il a intégré la prestigieuse école d'Harvard en 1953 puis la Business School de Boston l'année suivante.

Parisien de naissance, il a tenu à préciser

qu'il a choisi de venir s'installer en famille en Haute-Savoie afin de faire grandir ses enfants loin des «bouchons» de la région parisienne.

Entouré de ses proches, il coule aujourd'hui des jours heureux à l'EHPAD où il est très investi puisqu'il préside avec brio le Conseil de la vie sociale. Il est notamment à l'origine de l'ouverture d'une salle de sport mise à disposition des résidents.

Quant à Elliot, son sport de prédilection n'est pas répertorié aux JO puisqu'il s'agit du ski hors-piste. Son objectif cet hiver est de performer en compétition afin de se qualifier pour le circuit européen et y concourir l'hiver prochain. En fin de semaine prochaine, Eliott prendra le chemin de la Sibérie pour un périple de ski hors-piste dans de grandes étendues. Rappelons que la Commune de Vétraz-Monthoux soutient Eliott à hauteur de 1000 € pour sa saison sportive ; la convention d'engagement a été signée entre le Maire et Elliot.

En guise de conseils, Jean-Claude HAMEL



a soufflé à Elliot de bien gérer ses efforts pour ne pas se blesser et de savoir accepter de perdre parfois pour mieux savoir gagner ensuite. A tout le monde il a rappelé qu'à ses yeux, les valeurs essentielles du sport sont le respect de l'arbitre, de l'adversaire et du public. Valeurs qu'il applique dans la vie au quotidien à travers son souci du bien-être de chacun !



## TALENTS, PORTRAIT, MISE A L'HONNEUR

### RACHEL... UN TIMBRE DE VOIX QUI INTERPELLE

Un nouvel exemple de talent qui mérite une mise à l'honneur en toute modestie comme le sont bien souvent les bénévoles au sein d'associations communales.

Rachel, une jeune fille discrète et généreuse, procure grâce à sa voix remarquable de l'émotion et du partage lors des animations de la paroisse Saint Benoit des Nations, qui rassemblent les communes d'Annemasse et de Vétraz-Monthoux.

Un engagement pour lequel il est nécessaire de consacrer beaucoup de temps et de suivi pour le bon fonctionnement d'un groupe de chant : choix des textes, répétitions, mise en musique...

Il est de bon ton de mettre Rachel à l'honneur en retraçant succinctement son parcours musical et ses études actuelles.

**Le Magazine : Bonjour Rachel, présentez-vous...**

**Rachel :** Bonjour. Je suis vétrazienne, je m'appelle Rachel CHANDRAN, j'ai 21 ans et je suis étudiante en première année de psychologie après avoir effectué une première licence en musicologie.

**Le Mag : Quels sont vos parcours : scolaire, universitaire, associatif voire sportif...**

**Rachel :** Comme énoncé précédemment, je viens de terminer une première licence et j'en entame une nouvelle. En parallèle, j'ai pratiqué des activités sportives telles que la natation, la gymnastique, la danse ainsi que des activités artistiques : les beaux-arts, la musique.

**Le Mag : Quels sont vos loisirs malgré l'emploi du temps universitaire ?**

**Rachel :** J'ai dû arrêter toute pratique artistique avec la fac pour me consacrer à mes études mais je continue en parallèle la natation.

**Le Mag : Votre voix est remarquable : comment l'avez-vous réalisé ?**

**Rachel :** Pour répondre, je le dois, je pense à mon entourage, ma famille, mes amis et les personnes que je rencontre comme vous !

**Le Mag : Comment pouvez-vous qualifier cet art et cette passion « le chant » ?**

**Rachel :** C'est un art unique d'une part, parce qu'il est fabuleux que notre corps soit notre instrument et d'autre part, par son authenticité qui permet un champ infini de possibilités vocales et musicales.

**Le Mag : Pouvez-vous expliquer la pratique du chant ainsi que ses règles ?**

**Rachel :** Chaque pratique est unique selon le répertoire mais aussi selon la/le

chanteuse/chanteur. Le plus important est de surtout maîtriser son souffle et de savoir s'approprier les différentes techniques apprises. J'aime interpréter de tout, de la musique classique, jazz, rock, populaire mais je n'ai pas de titre favori car chaque style contribue au travail de la voix.

**Le Mag : Est-ce une véritable vocation ? Comment avez-vous commencé votre initiation à l'étude de la musique et du chant ?**

**Rachel :** Je ne dirais pas une vocation mais plutôt un heureux hasard car j'ai tout simplement voulu imiter ma soeur qui faisait du piano, mais j'étais trop petite à l'époque pour toute pratique instrumentale sauf le chant.

**Le Mag : Quelles sont les qualités requises pour performer dans cette pratique, avez-vous pris des cours de chant ?**

**Rachel :** Beaucoup de persévérance, d'ambition, de la vie, de la théâtralité, de la patience et aussi beaucoup d'humilité. Les cours duraient 30 ou 45 min. Je commençais par des échauffements puis je travaillais les morceaux. Je chantais et jouais du piano souvent à la maison.

**Le Mag : Qu'est-ce qui vous a amené à persévérer ?**

**Rachel :** Le retour des personnes qui m'écoutent et à qui je sens que j'apporte quelque chose. Souvent, des paroissiens m'ont dit que quand je chante cela les aide à prier.

**Le Mag : Comment l'idée d'animer les messes vous est-elle venue ?**

**Rachel :** Mon professeur de chant, Madame Isabelle Vieille-Grosjean du conservatoire d'Annemasse, pour travailler ma voix dans différentes situations, m'a en-

couragée à poursuivre en chantant à la paroisse. Une des animatrices de la paroisse, Marie Hélène Fond, m'a proposé de l'accompagner, ce qu'elle fait toujours d'ailleurs. J'ai donc eu la chance d'animer de nombreuses messes à ses côtés ainsi qu'aux côtés de Florian Bret et aux côtés des animateurs de la messe des Jeunes.



**Le Mag : Comment concilier votre envie de chanter et vos études ?**

**Rachel :** Pour être honnête, pour l'instant j'ai laissé de côté le chant. Parfois, je réponds aux sollicitations de la paroisse.

**Le Mag : Quel est ou quels sont vos plus beaux souvenirs ?**

**Rachel :** Je n'en ai pas, chaque moment musical est unique et il me paraît important de l'apprécier sans le comparer à un autre.

**Le Mag : Quels sont vos projets et perspectives ?**

**Rachel :** Finir mes études et reprendre la musique et pourquoi pas tester de nouveaux instruments.

**Le Magazine félicite Rachel, l'encourage à poursuivre ses études et sa passion et lui souhaite d'exceller dans les domaines de son choix !**

## MISE EN PLACE D'UNE ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS – MOBILITÉ (ZFE-M)

Une partie importante d'Annemasse Agglo est concernée par cette Zone à Faibles Emissions – mobilité à partir du 1er janvier 2025.

Au total, ce sont 6 communes qui sont directement concernées par cette mesure en faveur de la qualité de l'air. Après plusieurs études et conformément aux directives législatives et préconisations du département 74, la zone délimitée englobe Annemasse et s'étend sur Ambilly, Cranves-Sales, Gaillard, Vétraz-Monthoux et Ville-la-Grand. Elle tient compte de la configuration actuelle du réseau routier avec les possibilités de transit et en adéquation avec les solutions de déplacements alternatifs à la voiture.

Les zones à faibles émissions sont mises en place pour protéger les populations dans les zones urbaines les plus polluées en limitant la circulation des véhicules les plus polluants. Pour entrer dans ces zones, les véhicules doivent avoir une vignette Crit'Air affichée sur leur parebrise, qui classe les véhicules en fonction de leurs émissions de polluants atmosphériques.

Plus d'informations :  
<https://www.annemasse-agglo.fr/zfe>



### Comment commander ma vignette ?

#### PAR INTERNET

- ▶ Connectez vous sur le site officiel de la vignette Crit'Air, muni de votre carte grise et cliquez sur la rubrique « commander son certificat ». Le coût du certificat est fixé à 3,70€ (envoi postal inclus).
- ▶ Une fois inscrit, le CQA sera envoyé à l'adresse du propriétaire du véhicule.

#### PAR COURRIER

- ▶ Téléchargez le formulaire de demande de certificat qualité de l'air pour les particuliers.
- ▶ Envoyez le rempli (un formulaire par véhicule) avec un règlement de 3,70€ par véhicule à l'adresse suivante : Service de délivrance des certificats qualité de l'air - BP 50637 - 59506 Douai cedex.

## NOUVEAU CONTRÔLE D'ACCÈS EN DÉCHETTERIE ABAISSEMENT DES BARRIÈRES

Le 14 octobre dernier, les barrières ont définitivement été abaissées dans toutes les déchetteries de l'agglomération. Depuis, le nouveau système de contrôle d'accès avec lecture de plaques d'immatriculation est pleinement opérationnel.

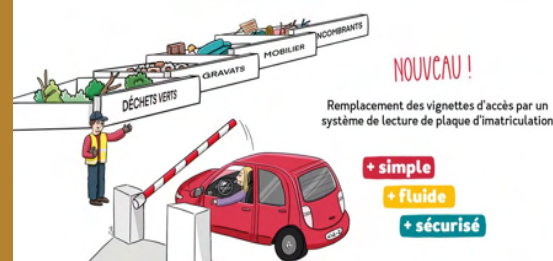
### POURQUOI REMPLACER LES VIGNETTES ?

#### AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES AGENTS D'ACCUEIL

Les agents d'accueil des déchetteries sont confrontés à de très nombreuses incivilités de la part d'usagers qui essaient de passer en force malgré l'absence de vignette. Grâce au système d'ouverture par lecture de plaque d'immatriculation, les agents d'accueil n'auront plus à vérifier les accès ni à rentrer en négociation avec les usagers.

#### RENFORCER LA SÉCURITÉ EN FLUIDIFIANT LES VÉHICULES

En plus de vérifier l'autorisation d'accès, le système contrôlera le nombre de véhicules présents en simultané sur les déchetteries.



En cas de forte influence, la barrière ne s'ouvrira que lorsqu'une place se libère. Cette fonctionnalité permet d'améliorer la sécurité de l'ensemble des personnes présentes mais aussi d'avoir une meilleure disponibilité des agents d'accueil pour guider les usagers dans le tri de leurs déchets.

Plus d'informations :  
<https://www.annemasse-agglo.fr/infos-et-loisirs/actualites/le-contrôle-d'accès-en-déchetteries-change>



Jean-Pierre BELMAS  
Adjoint au Maire en charge  
de la propreté publique



Depuis le 4 octobre 2024, le Pôle métropolitain du Genevois français est en charge de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Genevois français, du suivi et de la mise en œuvre des schémas existants, sur un périmètre comprenant : Pays de Gex Agglo, Annemasse Agglo, Terre Valserhône l'Interco, et la Communauté de communes du Genevois. Pour mieux répondre aux besoins de leurs habitants, ces 4 collectivités du Genevois français travaillent ensemble à l'organisation du territoire : urbanisation, mobilité, transition écologique.

Le SCoT élaboré sur une période de 5 ans, produira ses effets sur la période 2030 – 2050. Il devra donc intégrer les urgences écologiques, climatiques et énergétiques.

## Cinq grands enjeux ont déjà été identifiés par les élus :

- ▶ Se loger
- ▶ Se déplacer
- ▶ Travailler, entreprendre et se former
- ▶ Préserver les ressources
- ▶ Vivre et s'épanouir

## Périmètre du SCoT

- ▶ 4 EPCI (Ain et Haute-Savoie)
- ▶ 68 communes
- ▶ 270 000 habitants
- ▶ 125 000 actifs dont 69 000 actifs frontaliers
- ▶ 1 million de déplacements chaque jour



## OPTEZ POUR LA MOBILITÉ DOUCE

Grande nouveauté ! 30 vélos à assistance électrique mis à votre disposition sur l'Agglomération d'Annemasse pour faciliter vos déplacements de proximité.

### L'objectif ?

Rendre le vélo accessible à tous et vous permettre d'aller plus loin pour le même temps. C'est la parfaite alternative à la voiture individuelle avec les travaux dans le centre-ville d'Annemasse.

### Comment cela fonctionne ?

Simple d'utilisation, ils se déverrouillent à l'aide d'un QR Code présent sur le cadre, directement depuis l'application dédiée Fredo. Une fois votre vélo déverrouillé, circulez où vous voulez ! Pour terminer votre trajet, il vous suffit de restituer le vélo en l'attachant à un arceau dans l'une des stations géolocalisées sur l'application Fredo, puis de mettre fin à la location depuis l'application mobile. Vous ne payez que votre temps de déplacement !

### Où se trouvent les stations ?

12 stations à votre disposition :

- ▶ Annemasse : Gare SNCF, Chablais Parc, Hôtel de Ville, Centre aquatique, Place de l'Étoile, Parc Montessuit
- ▶ Ville-la-Grand : Église-Centre



- ▶ Gaillard : Place de la Liberté et Libération
- ▶ Ambilly : Croix d'Ambilly
- ▶ Cranves-Sales : Complexe sportif
- ▶ Vétraz-Monthoux : Centre-Bourg, Jean Monnet P+R

Plus d'informations :  
<https://www.tac-mobilites.fr/nos-services/velo-en-libre-service>

## L'ÉCHO DU CONSEIL ... LES DERNIÈRES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN BREF

Pour plus de précisions, vous pouvez consulter le site Internet de la commune.

### Délibération n° 2024-066 : juin 2024 Montants des subventions EJE 2024

**1. La subvention aux écoles privées** : une hausse de 4,9% appliquée aux dépenses scolaires, fournitures et activités pédagogiques dans le cadre du budget 2024. Ainsi, la participation de la commune pour un enfant scolarisé en maternelle s'élève à 1 072 € et à 769 € pour un enfant scolarisé en élémentaire.

**ECOLES PRIVÉES** : Vétraz-Monthoux est la commune qui participe le plus pour les enfants scolarisés dans les établissements privés. Cela ne concerne pas moins de 172 enfants, soit 7 classes.

- La Chamarette : 54 647,00 € / 23 enfants maternelles, 39 enfants élémentaires
- Saint-François : 69 561,00 € / 24 enfants maternelles, 57 enfants élémentaires
- Le Juvénat Saint-François : 22 301,00 € / 29 enfants élémentaires

**2. Associations des Parents d'Élèves** : 8,84 € par enfant, soit :

- Les Mômes de Dolto : 4 057,56 € / 459 élèves scolarisés
- Les Rêves du Petit Prince : 2 749,24 € / 311 élèves scolarisés
- Les Ptites Canailles de Cassin : 2 351,44 € / 266 élèves scolarisés

**3. Association USEP Vétrazmonsport** : 2 500,00 € : USEP Vétraz Monsport permet aux élèves de la commune de participer à des activités sportives organisées par l'USEP dans le cadre scolaire et en dehors. C'est aussi le moyen d'organiser des rencontres scolaires entre les 3 groupes scolaires (cross, olympiades, sports 17 collectifs).

**4. Pages ouvertes** : 350,00 € : L'association « Pages ouvertes » a pour objectif de développer le goût de la lecture, indispensable à l'acquisition d'une véritable culture à l'école élémentaire. Pour cela, elle propose aux enseignants des séries de livres identiques leur permettant ainsi de motiver leurs élèves sur un même ouvrage. Elle touche 19 écoles dans l'agglomération annemassienne et permet de varier l'enseignement de la lecture dans les classes.

### Délibération n° 2024-055 : juin 2024 Autorisation de reversement de la part communale de la taxe d'aménagement à l'EPCI, dans les Zone d'Activités Economiques (ZAE)

Monsieur le Maire expose que la taxe d'aménagement est un impôt local perçu par les communes et le département. Elle concerne les opérations de construction, reconstruction et agrandissement d'un bâtiment, les installations ou aménagements de toute nature, nécessitant l'obtention d'une des autorisations d'urbanisme suivantes : - permis de construire ; - permis d'aménager ; - déclarations préalables

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, - dit « que la taxe d'aménagement perçue par la commune sur les ZAE de son territoire est reversée à la Communauté d'agglomération à hauteur de 80% à partir du 1er janvier 2025 ; pour les recettes perçues jusqu'au 31 décembre 2024, le reversement reste à hauteur de 50%. »

### Délibération n° 2024-057 : juin 2024 Réseau public de chaleur et de froid au centre-bourg, règlement de service et police d'abonnement

Par délibération n°2022.118 du 14 novembre 2022, la Commune a transféré au SYANE la compétence pour la « création et l'exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid ». Le SYANE a délibéré en avril 2024 concernant la future tarification de la chaleur qui sera mise en service dans le courant de l'année 2025. Les bâtiments communaux concernés par un raccordement au réseau de chaleur sont les suivants :

Nom du site	Adresse	Surface Chauffée (m <sup>2</sup> )	Besoins (MWh)	Puissance souscrite (kW)	Date de mise en service
Groupe scolaire Centre-Bourg	Rue des Ecoles	660	28	28	1 <sup>er</sup> semestre 2025
Nouveau Groupe scolaire René Cassin	Chemin de l'église	3 732	158	130	1 <sup>er</sup> semestre 2025
Pôle médical	Rue des Ecoles	462	20	15	2026
Espace culturel (projet neuf)	Rue des Ecoles	?	50	47	2030
Crèche et RPE	Rue des Ecoles	550	22	15	2026
Maison communale Albert ROGUET (salle d'animation)	Rte de Hauteville	500	21	15	2026

A l'horizon du 1<sup>er</sup> semestre 2025, seuls 2 bâtiments communaux seront raccordés au réseau de chaleur : l'actuel groupe scolaire du Centre-bourg (dans sa partie chauffée au fuel), puis le futur groupe scolaire René Cassin.

### Délibération n° 2024-061 : juin 2024 Taxe Locale sur la Publicité Extérieure T.L.P.E tarifs au 1er janvier 2025

La loi n° 2008-776 de modernisation de l'économie du 4 août 2008 a instauré la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE). Au 1er janvier 2009, la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (T.L.P.E) s'est automatiquement substituée à la Taxe Sur les Emplacements publicitaires (T.S.E) instaurée par la ville de Vétraz-Monthoux.

Monsieur le Maire précise que les dispositifs publicitaires existants sont concernés et qu'il est constaté la disparition de panneaux et pré-enseignes non conformes au règlement local. Il rappelle que le règlement est intercommunal, cependant il est régulièrement débattu en bureau communal de l'opportunité de transférer la compétence TLPE à l'EPCI, avec transfert des pouvoirs de police liés au président d'Annemasse-Agglomération. La commune se positionne contre ce point afin de continuer à maîtriser la tarification et les recettes liées, tout en assurant des contrôles en vue d'opérer une dépollution visuelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :  
 - décide de maintenir l'exonération de plein droit des enseignes dont la superficie totale cumulée est inférieure ou égale à 7m<sup>2</sup>  
 - décide de fixer les tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure pour l'année 2025 comme suit :

**Pour les dispositifs publicitaires et préenseignes**

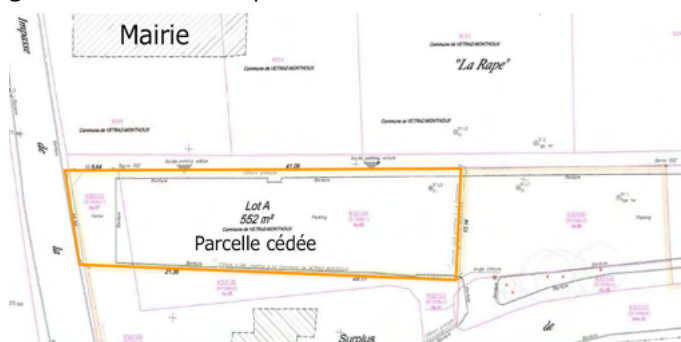
Dispositifs publicitaires et préenseignes (supports non numériques)		Dispositifs publicitaires et préenseignes (supports numériques)	
Superficie ≤ 50 m <sup>2</sup>	Superficie > 50 m <sup>2</sup>	Superficie ≤ 50 m <sup>2</sup>	Superficie > 50 m <sup>2</sup>
22.40 €/m <sup>2</sup>	44.80 €/m <sup>2</sup>	67.20 €/m <sup>2</sup>	134.40 €/m <sup>2</sup>

**Pour les enseignes**

Enseignes			
Superficie ≤ 7 m <sup>2</sup>	Superficie > 7 m <sup>2</sup> et ≤ 12 m <sup>2</sup>	Superficie > 12 m <sup>2</sup> et ≤ 50 m <sup>2</sup>	Superficie > 50 m <sup>2</sup>
Exonération	22.40 €/m <sup>2</sup>	44.80 €/m <sup>2</sup>	89.60 €/m <sup>2</sup>

**Délibération n° 2024-072 : juillet 2024**  
**Lieudit « La Râpe » : acquisition des parcelles B 3101 et B 3104, propriété de l'AFUL Les Hameaux de la Râpe.**

Lors des travaux de la Mairie, il est apparu nécessaire de réaliser un parking supplémentaire destiné à l'usage des employés. Des échanges ont alors été initiés avec l'AFUL Les Hameaux de la Râpe, dans le but d'acquiescer une emprise de terrain située au Sud de la Mairie. Il s'agit des parcelles B 3101 (67 m<sup>2</sup>) et B 3104 (485 m<sup>2</sup>), d'une superficie totale de 552 m<sup>2</sup>. Par courrier du 19 juin 2023, l'AFUL a accepté de céder gratuitement lesdites parcelles.



**Délibération n° 2024-071 : juillet 2024**  
**Approbation de la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

Le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Vétraz-Monthoux (PLU) a été approuvé en date du 07 décembre 2015. Il a fait l'objet d'une modification simplifiée approuvée le 14 mai 2019, d'une modification approuvée le 29 novembre 2021 et d'une mise en compatibilité approuvée le 04 août 2022. La procédure de modification n°2 du PLU a été engagée par arrêté municipal n°2023-009 en date du 19 avril 2023, com-

plété par arrêté n° 2023-013 en date du 13 juin 2023.

Elle répond aux objectifs suivants :

- créer, au chef-lieu, dans l'emprise de la zone U (UHc et UE), un sous-secteur UHc2, dépendant du secteur UHc, ayant vocation à dynamiser le centre-bourg ;
  - traiter la politique de mixité sociale en logements abordables (toute opération d'habitat devant comporter un minimum de 30 % de logements en bail réel solidaire), au sein du sous-secteur UHc2 ;
  - adapter la longueur des façades des bâtiments, au sein du sous-secteur UHc2, afin de favoriser l'implantation de commerces en rez-de-chaussée ;
  - adapter la règle d'implantation des constructions comportant des rez-de-chaussée commerciaux, par rapport aux emprises publiques et aux voies, dans le sous-secteur UHc2 ;
  - réduire la distance d'implantation des constructions sur une même propriété, au sein du secteur UH4, afin de limiter la consommation d'espaces ;
  - corriger des erreurs matérielles identifiées sur le règlement graphique et le document graphique annexe.
- Cette modification n'a pas pour conséquence de changer les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou naturelle ou une protection édictée en raison d'un risque de nuisance, de la qualité des sites, des paysages, ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance. Ainsi, la procédure de modification a été mise en œuvre puisque les évolutions apportées n'entrent pas dans le champ d'application de l'article L.153-31 du code de l'urbanisme concernant la procédure de révision du PLU.

**Débat au Conseil Municipal - lundi 15 juillet 2024**  
**autour du projet de Réseau public de chaleur pluricommunal**

Interventions de M. Joël BAUD-GRASSET, Président du SYANE, M. Benoît DUPERTUY, Directeur Général des Services du SYANE, et M. Fabien CHALLEAT, Directeur EnR du SYANE.

En préambule, Monsieur le Maire indique que MM. BAUD-GRASSET, DUPERTUY et CHALLEAT sont présents à sa demande afin de pouvoir prendre connaissance d'un projet d'importance de construction d'une chaufferie au bois sur le territoire communal en vue d'alimenter tout un secteur annemassien actuellement au gaz et potentiellement prévoir le raccord d'infrastructures vétraziennes.

Il a tout d'abord sollicité un débat avec le président l'Agglomération, propriétaire du terrain, afin de prendre connaissance des tenants et aboutissants de ce projet avant-coureur du passage à une énergie encore plus durable qu'est la géothermie. Monsieur le Maire souligne que le canton de Genève est très avancé sur ce dernier point et que des sondages ont d'ores et déjà eu lieu sur le territoire de l'agglomération ; cependant la mise en œuvre de cette énergie est très longue et très coûteuse et ne répond pas aux attentes de la ville d'Annemasse qui souhaite une solution dès 2028.

D'autres questions émergent autour de ce projet de chaufferie, notamment sur la pollution atmosphérique, les moyens de s'y connecter, ses capacités, les flux de camions, l'équilibre financier de l'équipement, l'origine des matières premières, etc. pour lesquelles le conseil municipal souhaite avoir de plus amples informations.

Monsieur BAUD-GRASSET, président du SYANE, remercie l'assemblée pour son accueil et précise qu'il est également conseiller départemental du canton de Sciez depuis plus de 20 ans. Il retrace brièvement l'historique du syndicat :

## L'ÉCHO DU CONSEIL

distributeur d'électricité en Haute-Savoie à l'origine, ce syndicat mixte accompagne les collectivités sur l'éclairage public, puis progressivement il s'est doté de compétences supplémentaires : bornes de recharges pour véhicules électriques (réseau e-born), déploiement de la fibre optique et aujourd'hui les réseaux de chaleur et les économies d'énergie.

Le syndicat s'est aussi doté d'une flotte d'agents afin d'accompagner les collectivités locales. Sa présence de ce jour porte donc sur la présentation du contexte et des enjeux d'un réseau de chaleur pluri-communal qui serait basé à Vétraz-Monthoux, sur un terrain appartenant à Annemasse Agglo.

L'énergie de base de ce projet, le bois plaquette, pouvant évoluer vers la géothermie. *Monsieur le Maire rappelle que la commune travaille déjà en partenariat de longue date avec le SYANE, essentiellement sur l'éclairage public, le développement du numérique et en conseil en ingénierie thermique sur l'ensemble des bâtiments communaux.*

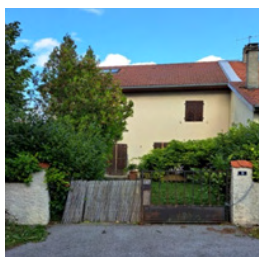
*Il souligne la nécessité de ce temps d'échanges afin de lever les réserves potentielles sur le réseau de chaleur.*



### Délibération n° 2024-080 : septembre 2024 Lieu dit « Les Places », acquisition de la propriété de Mme Martine DUVAL

Lieu dit « Les Places », acquisition de la propriété de Mme Martine DUVAL, sise 9 chemin des Lilas de la parcelle C 294 d'une superficie de 204 m<sup>2</sup> au prix de 400 000 €

Cette propriété est grevée par l'Emplacement Réservé N°11, dont la destination est l'extension des espaces publics du centre-bourg, aménagement et sécurisation de la desserte du lieu dit Les Poses.



### Délibération n° 2024-085 : septembre 2024 Adhésion au service « Cyber Premiers Pas » du SYANE

Monsieur le Maire et le Syndicat proposent aux communes et aux EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale) à fiscalité propre du département de la Haute-Savoie (ci-après dénommées « la Collectivité » ou « les Collectivités »), des solutions de cybersécurité appelées Service « Cyber Premiers Pas », décomposées en quatre modules :

1. Sensibilisation et formation aux risques Cyber notamment au phishing

2. Sauvegarde sécurisée et externalisée des données
3. Sécurisation de la messagerie e-mail, dont l'anti-spam
4. Gestionnaire et coffre-fort de mots de passe

Le Syane se réserve le droit d'augmenter le nombre de modules au cours de durée d'adhésion en fonction de l'évolution des risques cybersécurité, dans l'objectif d'accroître la maturité des collectivités territoriales sur ce sujet.

Cette évolution devra toutefois faire l'objet d'une délibération du Comité Syndical. L'objet du présent est de fixer les modalités et conditions administratives, techniques et financières d'exercice du service « Cyber Premiers Pas » par le SYANE, sur le territoire des communes et EPCI à fiscalité propre du département de la Haute-Savoie qui souhaitent en bénéficier.

La contribution financière de l'Adhérent est pour la commune 0.075€/habitant, un montant plancher de 87.50€ avec un plafond de 2 500€

### Délibération n° 2024-086 : septembre 2024 Adhésion au service de Mutualisation numérique Communale et Scolaire (MNCS) du SYANE

- *Approbation de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'acquisition d'équipements numériques pour les collectivités et services associés.*

Le SYANE dispose de la compétence « Transition énergétique et numérique » et « Communications Électroniques » sur l'ensemble du territoire du département de la Haute-Savoie. Dans ce cadre, il accompagne les communes du département sur différentes thématiques dans le domaine des usages et des services numériques pour lesquelles il existe un fort intérêt de mutualisation.

Le Syndicat est notamment la structure porteuse du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) dont le Schéma Directeur des Usages et des Services (SDU) fait partie. Ce plan vise à répondre d'une part, aux enjeux de ces collectivités en matière de politique d'équipement numérique et d'autre part, au besoin d'accompagnement et de conseil souvent associé.

L'un des services proposés dans ce plan consiste en un service d'achats mutualisés d'équipements numériques et services associés, pour lequel le SYANE a décidé la création d'un groupement de commandes, dont le Syndicat sera le coordinateur.

Ce groupement de commandes peut concerner tout ou partie des lots suivants :

- Lot 1 - Infrastructures et réseaux
- Lot 2 - Fournitures d'équipements individuels
- Lot 3 - Fourniture d'équipements individuels reconditionnés
- Lot 4 - Fournitures d'équipements collectifs
- Lot 5 - Fourniture applications bureautiques
- Lot 6 - Fourniture applications et licences reconditionnées
- Lot 7 - Fourniture d'applications de sécurités et leurs licences : Antivirus
- Lot 8 - Fourniture d'applications métiers et leurs licences
- Lot 9 - Réparation et recyclage des équipements numériques
- Lot 10 - Maintien en Conditions Opérationnelles des équipements numériques (MCO).

Considérant, d'une part, qu'il est dans l'intérêt de la commune de Vétraz-Monthoux d'adhérer au service de Mutualisation Numérique Communale et Scolaire (MNCS), en choisissant le niveau de service ACHATS MUTUALISES + NUMERIQUE COMMUNAL ET SCOLAIRE. D'autre part, qu'en égard à son expérience, le SYANE entend assurer le rôle de coordonnateur

de ce groupement ; Monsieur le Maire pense que cette possibilité d'achat de matériel, hormis les avantages en terme de tarification, permet de consolider le suivi et la maintenance de manière continue et de manière sereine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, - approuve l'adhésion - autorise Monsieur le Maire : - à signer l'acte d'adhésion au service de mutualisation numérique communale et scolaire, - à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture d'équipements numériques et services associés, - à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération. - autorise le SYANE, en sa qualité de coordonnateur-, à signer et notifier les marchés, accords-cadres, marchés subséquents et bons de commande dont la commune de Vétraz-Monthoux sera partie prenante.

**Délibération n° 2024-088 : septembre 2024**  
**ANNEMASSE AGGLO : Rapport annuel 2023**  
**sur le prix et la qualité des services publics**  
**assainissement non collectif, assainissement**  
**collectif et eau potable**



Monsieur le Maire commente et échange avec l'assemblée sur le diaporama récapitulatif qui a été présenté préalablement en conseil communautaire, ce dernier permet notamment de prendre connaissance des indicateurs suivants :

- prix de l'eau et de l'assainissement au 1er janvier 2024 : **3,87 € TTC/m<sup>3</sup>**
- Eau potable : **2,01 € TTC** (2,00 € TTC au 01/01/2022 soit 0,01 € ttc)
- Assainissement : **1,86 € TTC** (1,86 € au 01/01/2022) sur une base de 120 m<sup>3</sup> .

En 2022, la moyenne départementale est de 4.53 € et nationale de 4.58 €.

- volume d'eau produit : 7 071 726 m<sup>3</sup> (- 1.69 % par rapport à 2022) ; • qualité d'eau potable : 99.5 % de conformité bactériologique et 100 % en physico-chimie ;
- volume d'eaux usées traitées à l'UDEP OCYBELE : 7 114 178 m<sup>3</sup> ;
- bonne satisfaction des usagers : seules 3 réclamations sur 512 concernent la qualité de service. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, prend acte du rapport annuel 2023 portant sur le prix et la qualité des services publics assainissement non collectif, assainissement collectif et eau potable.

**Délibération n° 2024-089 : juillet 2024**  
**SIVALOR : Rapport annuel 2023 sur le prix et la**  
**qualité des services publics traitement des**  
**déchets & protection de l'environnement**

Monsieur le Maire donne lecture des chiffres clés du rapport 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, prend acte du rapport annuel 2023 portant sur le prix et la qualité des services publics traitement des déchets & protection de l'environnement.

Monsieur BELMAS propose qu'une visite du conseil municipal soit organisée pour se rendre au Centre d'Immersion Éducatif et Ludique (CIEL) basé à Valserhône.



**Débat au Conseil Municipal - lundi 23 septembre**  
**2024 : un nom pour le collège de Vétraz-Monthoux**

- Avis du Maire sur « la dénomination ou le changement de dénomination des établissements d'enseignement public est de la compétence de la collectivité territoriale de rattachement. Dans le cas des lycées et collèges, la collectivité recueille l'avis du maire de la commune d'implantation et du conseil d'administration de l'établissement. »

Le Maire propose au conseil municipal plusieurs dénominations : - Collège Jean Jacques ROUSSEAU - Collège Eugène CHRISTOPHE - Collège de la Geline - Collège Jean de la Fontaine - Collège Tom MOREL

A l'issue d'un débat et de divers échanges et propositions, notamment de Monsieur BARBERIS sur des noms de femmes célèbres de la région, le conseil municipal se prononce sur le nom de « Collège de la Gélina ».

## 1590 LA BATAILLE DE LA MENOGE

Les archives sont un ensemble des documents concernant le passé d'une collectivité, d'une famille ou d'un individu qui porte intérêt à qui apprécie l'histoire. Ainsi, nous retrouvons dans un magazine municipal « Les pages de Vétraz » de 1998, un article rédigé par un conseiller municipal Jean-Marc Novel relatant un passage d'histoire de notre commune. Nous le reprenons aujourd'hui. Cet habitant du quartier de Collonges appréciant les bords de la Menoge écrit :

*Un promeneur attentionné des choses de la nature se double souvent d'un amateur de vieilles pierres, et se prend à rêver à la mémoire d'humbles vestiges, dont l'étude nous mène parfois de surprises en révélation. La découverte inopinée, aux "Puces" de Plainpalais d'un bouquin "à une tune", a enrichi la vision et le plaisir que je prends à longer les bords de la Menoge.*



**Retour des Vendanges de Bonne le 18 septembre 1590**

auteur : Joseph Hornung / datation : 1869

dimensions : hauteur 32,50 cm, largeur 25 cm

encadrement, montage : hauteur 64,50 cm, largeur 42 cm

matériaux : Huile sur panneau

- MAH Musée d'art et d'histoire, Ville de Genève -

Le 17 septembre 1590, soit douze ans avant l'escalade qui mit un terme aux "Guerre de Genève", citée qui subissait alors un terrible blocus de la part des Savoyards, notre commune fut le théâtre d'un événement mémorable, bien connu des historiens sous l'appellation de "Vendanges de Bonne".

Ce titre poétique désigne en fait, une sanglante bataille qui se déroula sur la rive vétrazienne de la Menoge.

Ce combat est mentionné dans de nombreux ouvrages traitant de cette période-clé pour Genève, au terme de laquelle celle-ci put enfin se développer et devenir l'importante capitale intellectuelle et économique que nous connaissons aujourd'hui.

### Les lieux

La commune comportait alors deux passages importants sur la Menoge :

- le premier au confluent de l'Arve,
  - le second en lieu et place de l'actuel Pont d'Arthaz, qui correspond, en gros, au tracé d'une voie romaine, dont on retrouve les traces sur le plateau d'Arthaz (les pêcheurs connaissent bien les bancs rocheux situés sous le pont, sur lesquels venaient sans doute s'appuyer quelques "planches").
- Jusqu'à la parution, en 1940, du petit fascicule "Les vendanges de Bonne", (publié à l'occasion du 350ème anniversaire de l'événement par la Compagnie de 1620, à Genève), la localisation du combat reste imprécise ; les textes parlent de Borings, du confluent de l'Arve, et même plus tardivement des bois épais de Ville-la-Grand ! Sans doute par méconnaissance des lieux.

Son auteur, J-F Rouiller, mettra un terme à ces suppositions en effectuant des recherches sur le terrain. C'est la citation d'un moulin "dit" de Trébille ou Turbillet, revenant fréquemment dans les divers récits, qui permit à l'auteur de situer de façon précise le lieu de la rencontre.

Celui-ci demanda à un de ses amis qui se rendait dans la région en 1940 de se renseigner : "Il me rapporta avoir entendu une vieille paysanne lui affirmer que, dans son jeune



Confluence de l'Arve et de la Menoge

temps, on appelait Tréboillet ou Tréboillère les habitants de ladite maisure”.

Ce moulin, aujourd'hui disparu, se situait à une cinquantaine de mètres en amont du pont, côté Vétraz, les soubassements s'avancant dans le lit de la rivière en sont encore aisément visibles du haut du pont.

Aujourd'hui, aucun doute n'est permis et, comme le suggère Rouiller lui-même, le nom récent de "Vendanges de Bonne" semble impropre. Il serait préférable de conserver l'ancienne dénomination du registre genevois : *"Bataille près de Monthoux et de Menoge"* ou en tout cas *"Bataille de la Menoge"* pour ne pas confondre avec d'autres batailles de Monthoux ! (Citation).

## Les événements

En ce matin du 17 septembre 1590, un lourd et pittoresque convoi, formé de soldats et de chariots couverts de tonneaux, s'ébranle des portes de Genève en direction de Bonne-sur-Menoge. Les Genevois ont décidé d'aller vendanger aux environs de Nangy-Loëx. L'entreprise semble risquée, mais la surveillance savoyarde semble se relâcher, et fort de tentatives similaires récentes, couvertes de succès en Pays de Gex et à Jussy, d'où de superbes récoltes furent rapportées, c'est le cœur léger que l'on s'embarque dans cette nouvelle expédition.

La troupe est sous les ordres du baron de Conforgien, célèbre et fougueux chef militaire (prêté par Henri IV) "vir bello expertus" qui, par cette victoire, effacera l'échec récent d'une attaque navale d'Evian organisée le soir même de son arrivée à Genève, quelques semaines auparavant, le 23 août ! Cependant, averti la veille par un espion, le baron d'Hermance, lieutenant du Duc de Savoie en Chablais et Faucigny, se hâte de regrouper les garnisons de Langin, des Allinges, de Coudrée et de Brens afin de monter une embuscade.

Pour les Genevois, l'aller se passe sans encombre. Pendant la vendange, le baron d'Hermance, sûr de la victoire et tablant sur l'effet de surprise, se fait fort de placer ses hommes à couvert, dans les haies, à la tête des chemins, sur les hauteurs de la Menoge, dans les vignes, le moulin et même au confluent de l'Arve, au cas où des Genevois s'échapperaient à la nage. Les chiffres retenus par Rouiller parmi plusieurs évaluations, au gré des partis, sont de 80 cavaliers et 300 hommes de pieds. Les garnisons de Bonne et Bonneville se tiennent prêtes en cas de repli.

Les vendanges ont pris fin et, arrivant vers la Menoge, le baron de Conforgien est averti de la présence ennemie alentours. Sans s'émouvoir, il rassemble et encourage sa troupe, dit une prière et, ayant reconnu les lieux, donne le signal de l'attaque qui dura trois heures. Les Savoyards, sûrs de l'issue du combat, ne portaient pas de casques ; "les capitaines portoyent les mandils de velours sans cuirasses, comme s'ils fussent allés à noces" (Goulard, Anna les Genevoises). Les Genevois se montrèrent vaillants, Conforgien eut son cheval tué sous lui. Un chef arquebusier, ayant cassé la poignée de son épée dans le corps d'un ennemi, continua de se battre avec la seule lame en main et fit encore plusieurs victimes. Tel autre reprend son cheval, perdu dans une précédente bataille. Le moulin, sans doute tenu par des arquebusiers, fut repris par le toit, défoncé par un esclave turc, qui, sautant à l'intérieur, fit diversion et permit de s'en emparer. Les anecdotes ne manquent pas pour décrire la férocité du combat qui fit 11 morts et 15 blessés genevois et 300 tués savoyards. Le retour, à 19 heures, Porte de Rive, fut triomphal. Les héros étaient chargés, en plus de la vendange intacte, d'un butin considérable en armes, et vêtus des luxueux casques de velours brodés d'or et d'argent pris à l'ennemi.

Au cours de ces années, notre commune, alors couverte de vignobles, formée de deux paroisses distinctes : Vétraz et Monthoux, position stratégique entre Genevois et Faucigny, changea plusieurs fois de main. Tantôt sous le sceau des Genevois, tantôt sous celui des Savoyards, notre souvenir historique ne représente ni victoire ni défaite, mais prétexte à rêver aux temps héroïques et chevaleresques.



Guy LAMBELET  
Adjoint au Maire en charge de  
la communication



Les romantiques ruines du moulin de Trébille, aujourd'hui disparu, jadis exploité par un taillandier (forgeron d'outils), M. Burdeyron, qui vit son exploitation ravagée par une crue de la Menoge le 12 octobre 1888.

## PONT DE LA MENOGE

L'actuelle Route Nationale 205 traverse le département de la Haute-Savoie d'Ouest en Est, de la frontière Suisse (entre les agglomérations de Genève et d'Annemasse) au tunnel du Mont-Blanc. Peu après la ville d'Annemasse, elle franchit la rivière de la Menoge,

à la limite des communes de Vétraz-Monthoux et Arthaz-Pont-Notre-Dame, par un ouvrage imposant édifié sur deux étages, appelé tout simplement pont de la Menoge.

Un document, établi en 2003 par la cellule Ouvrage d'Art de la direction départementale de la Haute-Savoie, présente l'ouvrage, en adresse un historique sommaire et décrit les travaux de réhabilitation envisagés.

### Description sommaire de l'ouvrage

Le pont est constitué de 2 ouvrages en maçonnerie superposés, construits à des époques différentes.

L'ouvrage inférieur, datant de 1770, comporte une voûte plein cintre de 20,40 m d'ouverture pour une largeur de 5,75 m.

L'ouvrage supérieur date de 1850. Il se compose de 3 voûtes plein cintre de 16,00 m d'ouverture pour une largeur d'environ 6,00 m, encadrées par deux pilastres massifs de section carrée (12 m x 12 m), pour une longueur totale de 86,00 m. Il est prolongé par des murs de soutènement de grandes longueurs et un petit ouvrage de desserte locale en rive droite de 3,50 m d'ouverture appelé pont des Bossules. Cet ouvrage supérieur est allégé de part et d'autre de la voûte centrale par trois compartiments longitudinaux constitués par quatre murs fermés par des dalles en grès supportant le remblai technique sous chaussée.

La brèche franchie présente une hauteur de 24,00 m. Au droit de l'ouvrage, la chaussée a une largeur roulable de 5,60 m. Elle est bordée à l'aval par un passage de service de 0,90 m et à l'amont par un bute-roues de 0,50 m, avec garde-corps métalliques.

### Historique sommaire de la vie de l'ouvrage

L'idée de construire un pont en pierre pour franchir la Menoge près des moulins sis au lieu-dit Torbille ou Trébille entre Vétraz et Arthaz en vue « d'assurer la sûreté du commerce de la province du Faucigny avec celle du Genevois et garantir le passage car comme est évoqué dès 1757 ... huit à dix personnes au moins s'y noyent chaque année ». Un premier projet fut établi par l'ingénieur Capelini, mais sans suite.



#### 10 août 1761 :

Projet établi par l'ingénieur Cheneval pour la construction d'un pont en pierres à édifier sur le torrent de la Menoge à l'endroit des « planches de Trébille » entre Vétraz et Arthaz

12 mai 1762 : Le projet est adopté

#### 15 juin 1762 :

Acte d'adjudication des travaux en faveur des entrepreneurs Claude Jacques Denarié et Michel François Favre, de Morillon

21 juin 1762 : Démarrage des travaux

#### Septembre 1770 :

Le pont est enfin achevé, après de nombreuses péripéties dues notamment à la mauvaise foi manifeste des entrepreneurs pour l'approvisionnement des pierres de qualité nécessaires à la construction

1834 : Reconstruction du mur aval RD

#### Début 1839 :

Avant-projet de rectification de la partie de route provinciale reliant Bonneville à Genève située entre la vieille église d'Arthaz et le ruisseau de la grotte à Vétraz (sur une longueur de 4 782 m)

1er septembre 1842 : Projet présenté par l'assistant Francoz, non approuvé

2 décembre 1843 : Projet amélioré par l'ingénieur Brad, non approuvé

#### 21 mars 1846 :

Projet établi par l'ingénieur Marsano qui propose l'exhaussement du pont par un étage supplémentaire

2 mars 1847 : Le projet Marsano est approuvé

#### 27 mai 1847 :

Acte d'adjudication des travaux en faveur des entrepreneurs Jacques Péraldo et Pierre Zorio

#### Début juin 1847 :

Début des travaux, qui commence par l'aménagement d'une déviation et la construction d'un pont provisoire à l'amont de l'ouvrage existant

19 décembre 1849 : Ouverture de la route au public

Juillet 1850 : Ouverture du pont au public

#### 15 décembre 1951 :

Marché passé avec l'entreprise Pascal Cassel, d'Arthaz-Pont-Notre-Dame, pour le remplacement du pavage en galets existant au-dessus du pont inférieur entre les voûtes de l'étage supérieur par un dallage en béton de ciment

#### 26 novembre 1954 :

Marché passé avec l'entreprise Bachy pour la consolidation des pilastres :

- Mise en place de 22 tirants horizontaux diam. 40 mm (10 en rive gauche et 12 en rive droite), revêtus d'une peinture anti-rouille et de produits bitumineux, scellés dans les maçonneries (par injection gravitaire d'un coulis de ciment dans des trous obliques aux extrémités) dans des forages diam. 50 à 75 mm, et équipés de plaques de répartition
  - Mise en place d'épingles scellées dans les maçonneries (répartition)
  - Injection dans les maçonneries et rejointoiement des parements
- Réalisation de trous de drainage diam. 60 mm dans les murs - les plaques de réparation des tirants furent fabriquées par les Ateliers de Grosses Chaudronneries et Constructions Métalliques de Terrenoire (Loire)

#### 28 novembre 1955 :

Marché passé avec l'entreprise Pascal Cassel pour :

- Le remplacement des parapets en maçonnerie par des barrières en béton armé sur les murs des voies d'accès rive droite
- Le rejointoiement des maçonneries de ces murs
- La construction d'un massif en béton pour la protection amont de la culée rive droite contre les eaux de la Menoge

#### 23 novembre 1957 :

Marché passé avec l'entreprise Henri Cassel (fils et successeur de Pascal) pour :

- Le remplacement des parapets en maçonnerie par des barrières en béton armé sur les murs des voies d'accès rive gauche
- Le rejointoiement des maçonneries de ces murs

#### 31 octobre 1959 :

Marché passé avec l'entreprise Henri Cassel pour l'élargissement du pont :

- Dépose et repose du garde-corps métallique
- Création d'un trottoir aval et d'un bute-roues amont en béton armé, reliés par des tirants transversaux, en vue de porter la largeur de la chaussée de 4,80 m à 5,60 m

#### 12 juillet 1999 :

Marché passé avec l'entreprise Alpes Ouvrages pour :

- Le traitement d'un affouillement sous la culée et le mur aval rive gauche
- Le rejointoiement des maçonneries des murs d'avenue rive gauche
- L'étanchement de trois des quatre parties supérieures latérales des pilastres (rive gauche amont et aval et rive droite amont) par une dalle de 10 cm d'épaisseur réalisée en béton projeté armé

#### 2003 - 2004 : DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION

Les services de l'Etat (DDE) ont notamment pour mission la surveillance des ouvrages d'art sur le réseau national.

A la suite d'inspections détaillées et d'investigations complémentaires sur le pont de la Menoge, une réhabilitation totale s'est avérée nécessaire. Pour des raisons techniques et budgétaires, il a été décidé de découper cette opération en trois phases de travaux :

- 1 - confortement des pilastres par injection de coulis de ciment pour remplissage des vides dans la maçonnerie et régénération du mortier de liaison, et mise en place de nouveaux tirants d'enserrement. Les travaux de la première phase ont été attribués au groupement d'entreprises Solétanche Bachy / Alpes Ouvrages et ont démarré en avril 2003 nécessitant à mi-juin une coupure totale de circulation d'environ 4 mois consécutifs.
- 2 - réalisation d'une dalle générale en béton armé permettant de porter la largeur de chaussée de 5,60 m à 6,20 m, et de mettre en œuvre une étanchéité efficace. Les travaux de la deuxième phase engagés au mois d'avril 2004 engendrent une coupure totale de circulation pour 5 mois consécutifs.
- 3 - rejointoiement total des maçonneries qui s'effectuera sans restriction de circulation.



# CITROËN


## È-C3

À partir de

# 99 €

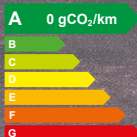
/mois<sup>(1)</sup>

Après un premier loyer de 9 500 €  
Bonus écologique et prime  
à la conversion non déduits  
LLD 36 mois / 30 000 KM

 **Jean Lain**  
MOBILITÉS



PRENEZ RENDEZ-VOUS !



Pour les trajets courts, privilégiez la marche ou le vélo. #SeDéplacerMoinsPolluer

Exemple pour la location longue durée d'une nouvelle e C3 YOU électrique 136 ch neuve, hors option, soit un 1er loyer de 9 500€ ramené à 1000 € après déduction du bonus de 4000€ de 3 000€ de majoration et 1 500€ de la prime à la conversion (conditions décret 2024-102 du 12 février 2024), suivi de 35 loyers mensuels à 99 €. Véhicule en cours d'homologation et sous réserve d'éligibilité du véhicule au bonus écologique. Montants exprimés TTC et hors prestations facultatives. Offre non cumulable valable jusqu'au 29/03/2024 réservée aux personnes physiques éligibles selon décret 2024-102 du 12 février 2024, pour un usage privé, dans le réseau Citroën participant, et sous réserve d'acceptation par CREDIPAR

### CITROËN VÉTRAZ-MONTHOUX

# Intermarché

SUPER

Les Mousquetaires

## VÉTRAZ-MONTHOUX

17 RUE DES TEPPEES

### HORAIRES D'OUVERTURE

du lundi au samedi

8h30 - 19h30

NON-STOP

dimanche

8h30 - 12h30

**STATION**  
24h/24



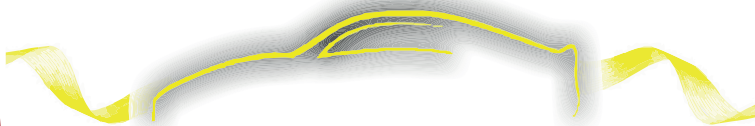
**DRIVE**

Tél. 04 50 84 22 80 - Fax 04 50 84 22 84

## OUVERT LE DIMANCHE MATIN

## CARROSSERIE DELEVAL

**DELEVAL YANN**  
REPARATIONS  
TOUTES MARQUES  
TOUTES ASSURANCES



carrosseriedeleval@wanadoo.fr

+33 4 50 39 39 00  
+33 6 79 19 50 01

37 chemin des Erables - ZA  
74100 VÉTRAZ-MONTHOUX



Taille et soins aux arbres, arbustes  
et fruitiers - Elagage  
Abattages délicats - Entretien  
Plantations raisonnées - Conseils

**Guillaume Foucher**  
Arboriste GrimpEUR Diplômé

74420 Saint André de Boège  
Tél: 06 32 51 50 86

# AGENDA

## JANVIER 2025

Samedi 11 janvier  
Atelier créatif – Imagine  
Petite salle communale chemin de l'Église

Jeudi 16 janvier  
Vœux de la municipalité  
2 chemin des Érables

Samedi 18 et dimanche 19 janvier  
Stage théâtre – Imagine  
Petite salle communale chemin de l'Église

Samedi 25 janvier à 20h30  
et dimanche 26 janvier à 17h  
Soirées théâtre

«Un mari à tout petit prix» par la compagnie Fun en Bulle  
Petite salle communale chemin de l'Église

Samedi 25 janvier à 17h30  
Concert de l'An Neuf – Vétraz Musique  
Église Saints Pierre et Paul

Vendredi 31 janvier  
Soirée théâtre – Vétraz Animation  
Petite salle communale chemin de l'Église

## FEVRIER 2025

Samedi 1<sup>er</sup> et dimanche 2 février  
Soirées théâtre – Vétraz Animation  
Petite salle communale chemin de l'Église

Vendredi 7, samedi 8 et dimanche 9 février  
Soirées théâtre – Vétraz Animation  
Petite salle communale chemin de l'Église

Samedi 8 février  
Stage de danse – Les Ateliers Dansants de la Colline  
Maison des associations

Samedi 8 février  
Atelier créatif – Imagine  
Maison des associations

Samedi 15 et dimanche 16 février  
Stage théâtre – Imagine  
Petite salle communale chemin de l'Église

Samedi 15 février de 9h à 13h  
**Atelier VÉTRAnZition**  
thème : *sport/culture/jeunesse*  
Mairie

## MARS 2025

Samedi 15 mars  
Atelier créatif – Imagine  
Maison des associations

Samedi 15 mars de 9h à 13h  
**Atelier VÉTRAnZition**  
thème : *handicap/séniors/petite enfance*  
Mairie

Samedi 22 et dimanche 23  
Stage théâtre – Imagine  
Petite salle communale chemin de l'Église

## AVRIL 2025

Samedi 5 avril  
Stage de danse – Les Ateliers Dansants de la Colline  
Maison des associations

Samedi 5 avril  
Atelier créatif – Imagine  
Maison des associations

Samedi 12 avril  
**La Nuit est Belle**  
Animation sur l'astronomie  
Maison des associations

Samedi 12 avril de 9h à 13h  
**Atelier VÉTRAnZition**  
thème : *santé/environnement/sécurité*  
Mairie

Samedi 12 et dimanche 13 avril  
Stage théâtre – Imagine  
Petite salle communale chemin de l'Église

## MAI 2025

Samedi 5 mai  
Stage de danse – Les Ateliers Dansants de la Colline  
Maison des associations

Jeudi 8 mai à 11h  
Cérémonie du souvenir  
Place de la citoyenneté - Monument aux morts

Samedi 10 et dimanche 11 mai  
**24ème Fête des Plantes**  
Centre-Bourg

Samedi 17 mai  
Atelier créatif – Imagine  
Maison des associations

Samedi 17 mai de 9h à 13h  
**Atelier VÉTRAnZition**  
thème : *logement/commerce/mobilité*  
Mairie

Patrick ANTOINE  
Maire de Vétraz-Monthoux  
et les membres du Conseil Municipal  
vous souhaitent une  
**BONNE ET HEUREUSE ANNÉE**

**25** deux mille

**"LE MEILLEUR MOYEN DE PRÉVOIR LE FUTUR,  
C'EST DE LE CRÉER"** *Peter Drucker*

